



NATIONS UNIES

**DIVISION
DES DROITS DES PALESTINIENS**

**SIXIEME SÉMINAIRE DES NATIONS UNIES POUR LA REGION ASIE
SUR LA QUESTION DE PALESTINE
(Vingt-neuvième séminaire)
des Nations Unies**

et

**QUATRIEME COLLOQUE ONG DES NATIONS UNIES POUR LA REGION ASIE
SUR LA QUESTION DE PALESTINE**

**Nicosie (Chypre)
20-24 janvier 1992**

TABLE DES MATIERES

	<u>Paragrapbes</u>	<u>Pages</u>
I. RAPPORT DU SIXIEME SEMINAIRE DES NATIONS UNIES POUR LA REGION ASIE SUR LA QUESTION DE PALESTINE (VINGT-NEUVIEME SEMINAIRE DES NATIONS UNIES)	1-49	2
Introduction	1-5	2
A. Déclarations liminaires	6-12	2
B. Tables rondes	13-14	8
C. Séance de clôture	35	27
D. Conclusions et recommandations	36-49	27
II. RAPPORT DU QUATRIEME COLLOQUE ONG DES NATIONS UNIES POUR LA REGION ASIE SUR LA QUESTION DE PALESTINE	50-90	31
Introduction	50-53	32
A. Déclaration adoptée par le Quatrième colloque pour la région Asie sur la question de Palestine	54-70	32
B. Annexe	71	37
C. Compte rendu des travaux en atelier	72-89	38
D. Comité de coordination des ONG d'Asie sur la question de Palestine	90	43
<u>ANNEXES</u>		
I. Motion de remerciements		44
II. Liste des participants		45

Introduction

1. Le Sixième séminaire des Nations Unies pour la région Asie sur la question de Palestine (Vingt-neuvième séminaire des Nations Unies) et le Quatrième colloque ONG des Nations Unies pour la région Asie sur la question de Palestine ont eu lieu du 20 au 24 janvier 1992 au Centre de conférences internationales de Chypre, à Nicosie, conformément aux dispositions de la résolution 46/74 B de l'Assemblée générale du 11 décembre 1991. Ce séminaire et ce colloque ont pris pour l'essentiel la forme d'une réunion commune dont les comptes-rendus sont présentés séparément dans le présent rapport.
2. Le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien était représenté par une délégation comprenant M. Kéba Birane Cissé (Sénégal), Président du Comité et Président du séminaire; M. Victor Camilleri (Malte), Rapporteur du Comité, Vice-Président et Rapporteur du séminaire; M. Andreas Mavrommatis (Chypre), Vice-Président du séminaire; M. Dinesh Kumar Jain (Inde) et M. Nasser Al-Kidwa (Palestine).
3. Au total, neuf séances plénières ont eu lieu et 20 experts ont présenté des documents sur différents aspects de la question de Palestine. Des représentants de 22 gouvernements, de la Palestine, d'une institution spécialisée des Nations Unies, de trois organismes des Nations Unies, d'une organisation intergouvernementale ainsi que de 48 organisations non gouvernementales ont participé au Séminaire et au Colloque ONG.
4. Le Séminaire a adopté des conclusions et recommandations, ainsi qu'une motion de remerciements au Gouvernement et au peuple chypriotes.
5. Lors de la réunion d'ouverture du Séminaire et du Colloque ONG, des allocutions ont été prononcées par le Ministre des affaires étrangères de Chypre, le représentant du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, le Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, le représentant de la Palestine, qui a lu un message du Président du Comité exécutif de l'Organisation de libération de la Palestine et par le représentant du Comité de coordination des ONG d'Asie sur la question de Palestine.

A. Déclarations liminaires

Déclaration du Ministre des affaires étrangères de Chypre

6. M. George Iacovou, Ministre des affaires étrangères de Chypre, a prononcé une allocution lors de la cérémonie d'ouverture du Séminaire et du Colloque ONG. Il a souligné que Chypre était géographiquement proche du Moyen-Orient et insisté sur ses liens traditionnellement amicaux avec les pays de la région, qui en font l'endroit idéal pour accueillir la présente réunion tenue à un moment où l'attention du monde est concentrée sur le processus de paix en cours au Moyen-Orient. Au cours des 45 dernières années, les Nations Unies ont adopté une série de résolutions visant à résoudre la question de Palestine qui est au coeur du conflit arabo-

I

**SIXIEME SEMINAIRE DES NATIONS UNIES POUR LA REGION ASIE
SUR LA QUESTION DE PALESTINE
(VINGT-NEUVIEME SEMINAIRE DES NATIONS UNIES)**

**NICOSIE (CHYPRE)
20 - 24 JANVIER 1992**

israélien. Celles-ci, en particulier les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité, constituent la base sur laquelle la paix peut être établie dans la région.

Il a signalé que la solution du problème palestinien passait par le retrait d'Israël des territoires palestiniens occupés, y compris de Jérusalem ainsi que de tous les autres territoires arabes occupés depuis 1967, le libre exercice de l'autodétermination des Palestiniens et la création d'un Etat indépendant ainsi que la reconnaissance politique de tous les Etats de la région, y compris Israël, et des garanties leur permettant de vivre en paix dans des frontières sûres et reconnues. Israël doit s'acquitter de ses obligations au titre de la Convention de Genève de 1949 et cesser unilatéralement toute mesure illégale telle que la création de nouvelles colonies de peuplement, et revenir sur sa décision récente de déporter des civils palestiniens.

M. Iacovou a insisté sur le fait que le rôle de l'Organisation des Nations Unies, du Secrétaire général et du Conseil de sécurité, et en particulier de ses cinq membres permanents, revêtait une importance capitale pour le succès du processus de paix. Le fait que les Etats-Unis soient disposés à jouer le rôle d'un intermédiaire impartial constitue un autre facteur important. Dans le cadre du nouvel ordre international qui est en train de voir le jour, les mêmes principes et normes devraient être appliqués, et les résolutions des Nations Unies ayant force exécutoire devaient être mises en oeuvre dans tous les cas.

M. Iacovou a déclaré que, pour sa part, Chypre recherchait, par l'intermédiaire des Nations Unies et des bons offices du Secrétaire général, une solution équitable fondée sur les principes de la Charte, les déclarations universelles sur les droits de l'homme et les résolutions des Nations Unies sur Chypre.

Il a rappelé que son pays avait toujours soutenu la juste cause du peuple palestinien dirigé par l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) et avait demandé à maintes reprises l'application des résolutions pertinentes des Nations Unies. Chypre a soutenu énergiquement les efforts déployés actuellement pour trouver une juste solution au problème du Moyen-Orient. Il s'est déclaré convaincu que le Séminaire et le Colloque dont les participants s'apprétaient à rechercher une solution à un grand nombre de problèmes cruciaux, contribueraient utilement à l'avancement du processus de paix.

Déclaration des représentants du Secrétaire général
de l'Organisation des Nations Unies

7. Le représentant du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, M. Ronald I. Spiers, Secrétaire général adjoint, a pris la parole lors de la réunion d'ouverture. Il a rappelé que, d'emblée, Chypre avait fait siens les objectifs et les principes de la Charte de l'Organisation des Nations Unies, et que ce pays était attaché à la recherche d'une solution à la question de Palestine. M. Spiers a souligné que la réunion visait à trouver une solution à un conflit qui avait causé la perte de nombreuses vies humaines, ainsi que des souffrances et des destructions considérables. Il a

fait savoir que les membres de l'Organisation des Nations Unies jugeaient inquiétante l'impasse dans laquelle se trouve ce conflit et, qu'à leurs yeux, il était urgent de parvenir à un règlement équitable et durable de la question de Palestine conformément aux résolutions de l'ONU et aux principes de la morale et du droit internationaux.

Il a souligné que les pays asiatiques avaient contribué activement aux efforts actuellement déployés par l'Organisation des Nations Unies pour instaurer une paix équitable au Moyen-Orient. Ces pays contribueraient utilement à la recherche d'une solution globale en exerçant des pressions sur les différentes parties.

Selon M. Spiers, des réunions telles que le Séminaire et le Colloque ONG donnent l'occasion d'engager un dialogue constructif. Il est indispensable que, dans le cadre de séminaires régionaux de ce type, différents points de vue continuent à être exprimés, de telle sorte que des personnes de bonne foi représentant toutes les parties puissent se réunir pour tenter d'instaurer une juste paix au Moyen-Orient.

Il a signalé qu'au plan international, il était largement reconnu qu'une juste solution devrait être fondée sur trois conditions, à savoir le retrait des forces israéliennes du territoire palestinien occupé; la reconnaissance et le respect de la souveraineté de tous les Etats de la région et de leur droit de vivre dans des frontières sûres et, enfin, la reconnaissance des droits politiques légitimes du peuple palestinien, et notamment de son droit à l'autodétermination. La question de Jérusalem reste également d'une importance primordiale.

Se référant au processus de paix engagé à la Conférence de Madrid, il espère qu'il constituera un pas important dans la recherche d'une paix globale juste et durable dans la région. Ce sont non seulement les parties directement impliquées dans le différend, mais tous les peuples et toutes les nations du monde qui ont le plus grand intérêt à accomplir un grand pas en avant et à trouver pour le foyer de troubles qu'est le Moyen-Orient, des accommodements qui satisfassent les uns et les autres. Il est absolument indispensable que la quête de la paix se poursuive.

L'ONU devrait continuer à soutenir la recherche d'un règlement d'ensemble qui permette aux peuples de la région de connaître une paix juste et durable, tenant pleinement compte des aspirations et des droits légitimes du peuple palestinien. En même temps, il est indispensable d'améliorer les conditions de vie dans le territoire occupé. Israël doit respecter ses obligations au titre de la Convention de Genève de 1949 relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre. Il incombe à la communauté internationale, et tout particulièrement aux signataires de la Convention, de faire respecter les droits de l'homme dans ces territoires.

Le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien devrait également être au service du processus enclenché et faciliter l'instauration d'une juste paix au Moyen-Orient et d'un règlement durable de la question de Palestine. Des réunions telles que celle-ci pourraient revêtir une grande importance en donnant à des responsables de la politique extérieure, des journalistes influents et des personnalités du monde

universitaire la possibilité d'engager un dialogue de grande portée sur les moyens concrets de rétablir la paix au Moyen-Orient. Pour conclure, M. Spiers a demandé instamment aux participants de n'épargner aucun effort pour faire en sorte que les domaines d'intérêt commun définis au cours de la présente réunion soient progressivement élargis, de telle sorte que les futures réunions puissent être marquées par l'innovation, l'esprit de conciliation et des échanges constructifs.

Déclaration du Président du Comité

8. M. Kéba Birane Cissé, Président du Comité ainsi que du Séminaire et du Colloque ON, a souligné d'emblée que Chypre était membre du Comité depuis sa création et que ce pays soutenait activement ses travaux. Il a rappelé que depuis près de 45 ans, l'ONU s'efforce sans succès de trouver une solution pacifique au conflit du Moyen-Orient. En 1975, l'Assemblée générale a reconnu qu'une telle solution supposait la réalisation des droits nationaux du peuple palestinien.

M. Cissé a déclaré que le Comité n'avait cessé d'insister sur la nécessité de créer deux Etats, comme en avait décidé l'Assemblée générale en 1947 lors de la partition de la Palestine. Il a également insisté sur la nécessité d'assurer le plein exercice des droits des Palestiniens, et en particulier leur droit à l'autodétermination, ce qui implique le retrait total des forces israéliennes des territoires occupés, notamment de Jérusalem, et l'application de toutes les résolutions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies. Le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien a été créé pour aider à corriger le déséquilibre résultant de la création d'un seul de ces Etats et la dépossession du peuple palestinien.

M. Cissé a exprimé l'espoir de voir le processus actuel de paix contribuer quelque peu à la réalisation des objectifs du Comité. Bien qu'il soit déçu de constater que les parties sont encore incapables de s'attaquer aux problèmes de fond, essentiellement à cause de l'intransigeance d'Israël, le fait qu'elles soient d'accord pour poursuivre leur pourparlers laisse espérer que des progrès sont possibles. Il a toutefois estimé que le chemin à parcourir était encore extrêmement long et ardu. Les craintes profondes et les soupçons mutuels engendrés par 44 ans de conflit ne sont pas faciles à surmonter. Il a demandé instamment que des mesures urgentes soient prises pour faire baisser la tension et désamorcer la violence qui règne dans la région.

M. Cissé a demandé qu'il soit mis fin à des pratiques telles que la confiscation de terres et l'implantation de colonies de peuplement; l'utilisation d'armes à feu pour réprimer les manifestations; l'imposition du couvre-feu, les atteintes aux libertés de mouvement et d'association, le maintien en détention de milliers de personnes, le recours aux déportations et aux punitions collectives et la séparation de milliers de familles. Il attend également que soient levés les obstacles mis au développement économique du territoire occupé. C'est avec inquiétude que le Comité a pris note de la décision prise récemment par Israël de recommencer à expulser des civils palestiniens du territoire palestinien occupé.

Le Président du Comité a insisté sur les obligations légales d'Israël, puissance occupante, au titre de la Quatrième convention de Genève. Le fait que des négociations soient en cours entre les parties, en dehors des Nations Unies, ne diminue en rien l'obligation qu'a Israël de respecter cette Convention et de se conformer aux résolutions du Conseil de sécurité. M. Cissé a demandé au Gouvernement israélien d'agir avec sagesse et sagacité pour démontrer sa bonne volonté et son attachement à la paix.

Message du Président du Comité exécutif de l'Organisation de libération de la Palestine

9. Un message de M. Yasser Arafat, Président du Comité exécutif de l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) a été lu par M. Samir Abu Ghazala, Représentant de la Palestine à Chypre. Il a été dit dans ce message que le Séminaire et le Colloque ONG intervenaient à un moment qui constitue un tournant historique pour la cause palestinienne en ce sens que le processus de paix s'est mis en route sur la base des résolutions 242 (1967) et 368 (1973) du Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies et du principe de l'échange de territoires contre la paix et de la garantie des droits politiques légitimes du peuple palestinien.

L'OLP a continué à contribuer à ce processus malgré les provocations et les obstacles créés par Israël. Le Gouvernement israélien a durci ses politiques et pratiques hostiles et répressives à l'égard du peuple palestinien. Il a notamment affecté un montant de 50 millions de dollars à la création de nouvelles colonies de peuplement dans le territoire palestinien occupé, déporté 12 Palestiniens et autorisé des colons juifs à créer leurs propres milices armées dans le territoire occupé, poursuivant et intensifiant ainsi les pratiques répressives et le terrorisme d'Etat.

Les décisions récentes d'Israël ont constitué un défi manifeste à la communauté internationale ainsi qu'aux présidents de la Conférence de la paix, en particulier les Etats-Unis. Elles ont également constitué une violation flagrante des instruments internationaux et de la quatrième Convention de Genève. Ce sont là des provocations qui ont révélé les véritables intentions des dirigeants israéliens et leur désir de contrecarrer le processus de paix et d'en saper les fondements.

Dans son message, M. Arafat a insisté sur le fait qu'en recherchant une juste paix dans la région, l'OLP continuerait à participer activement aux négociations de paix en cours. En même temps, le peuple palestinien poursuivra sa juste lutte et l'intifada, qui a été approuvée par de nombreuses résolutions de l'ONU, car il s'agit d'une résistance légitime à une occupation étrangère. Il a prié les participants de faire en sorte qu'une protection internationale soit accordée d'urgence au peuple palestinien soumis à l'occupation. Il a exigé que les Israéliens cessent de créer des colonies de peuplement dans le territoire occupé, de s'approprier les ressources en terres et en eau des Palestiniens et de déporter des civils palestiniens. Si des mesures sont prises en ce sens, elles constitueront une contribution véritable au processus de paix.

Déclaration au nom des organisations non gouvernementales d'Asie

10. Lisant une déclaration de M. Ali Alattas, Président du Comité de coordination des ONG d'Asie sur la question de Palestine, M. Syed Farid Alatas a souligné que l'Asie avait largement contribué aux efforts déployés dans le monde entier par les ONG en ce qui concerne la question de Palestine.

L'occupation de territoires palestiniens et arabes ne constitue pas seulement un phénomène politique, mais a également des dimensions économiques et culturelles. Les lois israéliennes ont fait des Palestiniens des citoyens de seconde classe, car elles accordent aux Juifs israéliens des droits nationaux qui ont été refusés aux Arabes. En même temps, Israël a tiré parti de la main-d'oeuvre palestinienne. L'absence de développement économique en Cisjordanie et à Gaza a poussé la main-d'oeuvre palestinienne à chercher des emplois en Israël même.

Selon l'orateur, les organisations non gouvernementales d'Asie devraient s'opposer à la torture et au harcèlement sexuel fréquemment pratiqués par les soldats israéliens à l'égard des Palestiniennes dans les territoires occupés. Elles devraient faire savoir au monde que les autorités israéliennes torturent et emprisonnent des enfants dans le territoire occupé et qu'elles ont également provoqué des avortements en recourant aux gaz lacrymogènes.

M. Alattas a souligné que les ONG d'Asie devaient amener les médias à donner des images authentiques des Palestiniens et de leur calvaire. Des documentaires et des films sur la vie en Israël et dans les territoires occupés doivent dorénavant être diffusés dans les pays d'Asie.

M. Alattas a fait savoir que les ONG d'Asie avaient demandé que des sanctions économiques et politiques internationales effectives soient prises à l'encontre d'Israël pour amener le gouvernement israélien à se conformer à la quatrième Convention de Genève et à accepter toutes les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Il a lancé un appel au Conseil de sécurité pour qu'il établisse une présence des Nations dans les territoires occupés afin de protéger le peuple palestinien.

Pour sa part, le Comité de coordination des ONG d'Asie sur la question de Palestine publiera un bulletin d'information sur la Palestine et sur les activités des diverses ONG d'Asie pour pallier l'insuffisance ou la partialité des informations concernant la Palestine. Il a également suggéré de diviser le Comité en comités sous-régionaux afin de prévoir davantage d'activités.

Autres déclarations

11. M. Nabil Maarouf, Secrétaire général adjoint de l'Organisation de la Conférence islamique a également pris la parole. Il a informé les participants que la Sixième conférence au sommet islamique tenue à Dakar en janvier 1992 avait affirmé son soutien aux droits des Palestiniens et à la création d'un Etat palestinien ayant Jérusalem pour capitale, sous la direction de l'OLP, et qu'elle avait demandé que les résolutions 242 (1967)

et 338 (1973) du Conseil de sécurité soient pleinement appliquées et qu'Israël cesse sa politique de colonisation. Les Dr. P. Pradier et Robert Cook, représentants de l'Organisation mondiale de la santé ont fourni des informations sur le programme d'assistance de l'OMS en faveur des Palestiniens soumis à l'occupation et aux réfugiés palestiniens dans l'ensemble de la région.

12. Mme Androula Vassiliou, épouse du Président de la République de Chypre et Présidente de la Fédération mondiale des associations pour les Nations Unies, a également pris la parole lors du Séminaire et du Colloque ONG. Elle a insisté sur le fait que cette réunion était importante et venait à point nommé dans le cadre des efforts déployés par l'ONU pour promouvoir la paix au Moyen-Orient. Il est indispensable de trouver promptement une juste solution à la question de Palestine si l'on veut instaurer la paix et la sécurité au Moyen-Orient et contribuer ainsi dans une large mesure à régler les problèmes de la Méditerranée orientale, et notamment de Chypre. La paix et la stabilité régionales rendraient possible une coopération accrue entre les pays voisins, condition préalable au développement économique et à la prospérité.

B. Tables rondes

13. Trois tables rondes ont été organisées. Leur thème et leurs participants étaient les suivants :

Table ronde I : Règlement équitable de la question de Palestine

a) Les droits inaliénables du peuple palestinien

M. Muhammad Hallaj (Palestinien), M. He Yafei (Chine), M. Don Betz (Etats-Unis);

b) Retrait d'Israël du territoire palestinien occupé

M. Hashim Mahamid (Israël)

c) Colonies israéliennes

M. Ian S. Lustick (Etats-Unis)

d) Réfugiés palestiniens

M. Ron Macintyre (Nouvelle-Zélande)

e) Jérusalem

M. Moshe Amirav (Israël), M. Albert Aghazarian (Palestinien)

f) Accords de sécurité dans la région

M. Mattityahu Peled (Israël); M. Yezid Sayigh (Palestinien)

g) Exposés sur les thèmes généraux de la table ronde

M. Radwan Abu-Ayyash (Palestinien), Mme Yael Dayan (Israël)

Table ronde II : Sécurité et protection de la population palestinienne dans le territoire palestinien occupé

La situation actuelle dans le territoire palestinien occupé et la nécessité d'une assistance humanitaire à la population palestinienne

Dr. Ahmad Yaziji (Palestinien)

Table ronde III : Questions internationales et régionales

a) Responsabilité internationale pour ce qui est de faire avancer le processus de paix

M. A. H. Rizavi (Inde)

b) Armement nucléaire et classique dans la région

M. Omran El-Shafie (Egypte)

c) Assistance économique internationale au peuple palestinien et à la région

M. Ryoji Tateyama (Japon), Dr. Vaçsos Lyssarides (Chypre), M. Mohamad Amerah (Jordanie)

d) Immigration juive

M. Muhammad Hallaj (Palestinien); M. Ian S. Lustick (Etats-Unis)

Table ronde I : Règlement équitable de la question de Palestine

a) Les droits inaliénables du peuple palestinien

14. M. Muhammad Hallaj (Palestinien), Directeur exécutif du Jerusalem Fund (Washington) et Directeur du Centre de recherche sur la Palestine a déclaré que les droits nationaux du peuple palestinien lui sont déniés pour des raisons sans rapport avec le fond de l'affaire. Le refus de l'autonomie palestinienne est dû au fait que les droits nationaux du peuple palestinien sont subordonnés aux intérêts et aux besoins d'autrui. Les droits du peuple palestinien ont été oblitérés par la tragédie vécue par un autre peuple. M. Hallaj a appelé l'attention sur le fait que la société palestinienne avait été démantelée et déplacée au moment même où l'on assistait à l'exercice du droit d'autodétermination et à la renaissance des nations. Les Palestiniens ne sont cependant pas disposés à accepter le déni de leurs droits comme une réalité définitive. Leurs écrivains et leurs poètes ont continué à affirmer

leurs droits nationaux et pour survivre, les Palestiniens ont compté sur l'éducation et ils sont devenus, en une génération, l'un des peuples les plus éduqués du monde.

M. Hallaj a déclaré que le processus mondial de décolonisation n'avait pas seulement mis en lumière l'injustice que constitue le déni des droits nationaux du peuple palestinien, mais qu'il avait également fait prendre conscience à la communauté internationale du triste sort de ce peuple. L'ONU a rejeté l'annexion de Jérusalem par Israël et affirmé l'illégalité de toutes les mesures visant à annexer de facto les territoires palestiniens occupés en 1967, y compris la création de colonies de peuplement juives.

Il a insisté sur le fait que les droits nationaux des Palestiniens comprennent le droit à l'autodétermination, notamment à un Etat indépendant en Palestine, le droit de retour des personnes déplacées qui font ce choix et une compensation pour les autres. Ils incluent également la protection conférée par le droit et les instruments internationaux à tous les peuples occupés. Le peuple palestinien a accepté à titre de compromis cette définition internationale de ses droits.

Cependant, Israël fait obstacle au processus de paix actuel. Les perspectives de succès de ce processus sont limitées, étant donné que l'inspirateur en est les Etats-Unis, seul pays en dehors d'Israël à avoir fait preuve d'une conception restrictive des droits des Palestiniens. Au contraire, Israël s'est vu donner la possibilité de continuer à limiter les droits du peuple palestinien.

A propos du rôle de la communauté internationale, M. Hallaj a insisté sur le fait qu'il était trop tôt pour définir précisément sa responsabilité vis-à-vis des Palestiniens et de leurs droits nationaux. Le processus de paix qui a été enclenché a été utilisé par Israël et par les Etats-Unis afin de marginaliser la communauté internationale et la réduire au silence pour compromettre l'exercice des droits des Palestiniens plutôt que de les réaliser. La communauté internationale doit être prête à assumer ses responsabilités en ce qui concerne l'exercice des droits nationaux des Palestiniens si Israël parvient, comme il en a l'intention, à faire dérailler le processus de paix actuel en l'utilisant à des fins dilatoires ou pour légitimer son usurpation des droits des Palestiniens.

M. Hallaj a recommandé que l'ONU prenne des mesures plus importantes et efficaces pour empêcher Israël de faire obstacle au règlement du conflit à l'aide de nouveaux faits accomplis et qu'elle impose, si nécessaire, des sanctions afin d'empêcher l'annexion israélienne et de mettre fin à son annexion de facto des territoires palestiniens occupés par la confiscation des terres et de colonies de peuplement juives. En outre, les Nations Unies devraient empêcher Israël de continuer à miner et démanteler la société palestinienne en procédant à des expulsions, en fermant des institutions sociales et en menant une guerre économique.

L'Organisation des Nations Unies devrait faire comprendre à Israël que la communauté internationale ne tolérera pas une occupation permanente ou irréversible. Une résolution devrait placer la Palestine occupée sous la protection et la tutelle temporaires des Nations Unies, et un mécanisme

pratique devrait être mis en place pour garantir aux Palestiniens leurs droits nationaux tels qu'ils sont définis par l'ONU. La communauté internationale devrait reconnaître pleinement l'Etat palestinien et décider que la présence continue de troupes étrangères sur son sol devrait être considérée comme un acte d'agression contre un Etat membre. M. Hallaj a déclaré pour conclure qu'aucune de ces mesures ne revenait à refuser le droit d'Israël à l'existence ou à porter atteinte à sa souveraineté ou à sa sécurité, mais ces mesures sont toutes nécessaires pour empêcher Israël de condamner le Moyen-Orient à un conflit perpétuel.

15. M. He Yafei (Chine), Chef de division au Ministère des affaires étrangères, a déclaré que la poursuite du conflit arabo-israélien compromettrait non seulement la paix et la tranquillité de la région, mais constituait également une sérieuse menace à la stabilité et au développement dans le monde. Il est donc impératif que la communauté internationale poursuive ses efforts en vue de régler ce conflit au moyen de négociations pacifiques sur la base des résolutions de l'ONU, et en particulier des résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité.

Les territoires arabes occupés devraient être restitués, les droits nationaux légitimes du peuple palestinien restaurés et la souveraineté et la sécurité de tous les pays de la région, y compris Israël, respectés et garantis.

A propos de la Conférence de la paix tenue à Madrid, M. He Yafei a souligné qu'après avoir surmonté de nombreux obstacles, l'« Etat Palestinien » avait activement contribué au processus de paix dans la région. Il n'attend pas des résultats immédiats de ces négociations mais, tant que toutes les parties concernées s'efforcent sincèrement de résoudre les problèmes et de surmonter les difficultés, on peut s'attendre à voir la paix régner finalement au Moyen-Orient.

M. He Yafei a demandé instamment à toutes les parties à la prochaine série de pourparlers qui doivent avoir lieu à Moscou, de s'efforcer sincèrement de surmonter les difficultés et de résoudre les problèmes. Aucune paix n'est possible sans la restitution des territoires occupés durant les guerres arabo-israéliennes. Il est également essentiel que les droits nationaux légitimes du peuple palestinien soient respectés et que la souveraineté et la sécurité de tous les pays de la région soient garanties.

M. He Yafei a exprimé, en guise de conclusion, son espoir de voir l'ONU jouer un rôle encore plus actif dans ce processus.

16. M. Don Betz (Etats-Unis), Professeur de sciences politiques et Président du Comité international de coordination des ONG pour la question de Palestine, a évoqué les droits inaliénables du peuple palestinien. Soulignant que les Palestiniens constituaient un peuple et une nation, il a insisté sur le fait qu'ils jouissaient de droits inaliénables, et notamment du droit à la vie. La quatrième Convention de Genève de 1949 a spécifiquement et publiquement affirmé ce droit des peuples soumis à l'occupation. Le droit à la liberté est le deuxième droit inaliénable, qui inclut la liberté individuelle et la liberté d'expression individuelle et nationale. Le refus de ce droit a empêché des Palestiniens de fonder un foyer

et de se procurer les éléments essentiels à une vie décente et exempte de toute intimidation et coercition. Le troisième droit inaliénable est celui de la recherche du bonheur, que les Palestiniens n'ont pu exercer dans leur pays natal. Cependant, le chemin du bonheur pour une nation consiste à être maître de son destin sans ingérence, domination ou coercition externes. Un juste règlement de la question de la Palestine doit tenir compte de l'exercice individuel et collectif de ces droits inaliénables. M. Betz a ensuite signalé que l'intifada avait modifié l'image stéréotypée que l'opinion publique se fait des Palestiniens. L'intifada est la lutte pour la quintessence des droits nationaux, le chemin qui mène à l'autodétermination. Les images positives des Palestiniens ont été renforcées par la Conférence de la paix de Madrid où une délégation palestinienne négocie légitimement une juste paix pour une nation jouissant d'un droit inaliénable à l'autodétermination. M. Betz a déclaré en guise de conclusion que, pour l'ONU, les organisations non gouvernementales et le public concerné, le droit à la vie, à la liberté et à la recherche du bonheur était la condition préalable à un règlement équitable et durable et à une paix véritable.

b) Retrait d'Israël du territoire palestinien occupé

17. M. Hashim Mahamid (Israël), membre de la Knesset, a souligné que les pratiques du Gouvernement israélien dans le territoire occupé visaient à fragmenter le foyer national palestinien. Les couvre-feux ont fait du territoire occupé une immense prison. Il a également fait allusion aux crimes commis par les colons, qu'il a décrits comme des milices armées par le Gouvernement israélien. Les colons armés se rendent chaque jour coupables de pogroms contre une population civile palestinienne sans défense. Ils ne comprennent pas que plus grandes seront l'oppression et les hostilités, plus grande sera la volonté de résistance de la population.

M. Mahamid a évoqué le fait que, même durant la Conférence de la paix en cours, la création de colonies de peuplement dans les territoires occupés se poursuivait. Le rythme des travaux de construction s'accélère constamment, l'intention avouée étant de doubler le nombre de colons au cours des deux prochaines années. On compte déjà environ 130.000 Israéliens dans Jérusalem-Est occupée et une centaine de milliers dans les territoires occupés. Les colons jouissent d'un traitement privilégié en Israël, et tout cela dans le but de créer un fait accompli au lieu de répondre à la demande légitime de retrait d'Israël du territoire occupé.

M. Mahamid a souligné que toute solution au conflit passait par la création d'un Etat palestinien indépendant. Aucun arrangement régional entre Israël et un Etat arabe quelconque qui ne prendrait pas en considération les droits nationaux légitimes du peuple palestinien n'aurait la moindre chance d'aboutir à la paix.

M. Mahamid a rappelé que la société israélienne était divisée en deux camps, les soi-disant « faucons » et « colombes ». Cependant, les deux camps sont d'accord pour ne pas réintégrer les frontières d'avant 1967, pour refuser de voir dans l'OLP l'unique représentant légitime du peuple palestinien et rejeter l'idée d'un Etat palestinien indépendant. Néanmoins, la création d'un Etat palestinien est de plus en plus acceptée comme le seul

moyen possible et réaliste de rétablir la paix. Durant l'intifada, la volonté de négocier avec l'OLP s'est raffermie. On observe également un large consensus contre le maintien du statu quo dans le territoire occupé.

M. Mahamid a déclaré pour conclure qu'Israël ne vivrait jamais en paix tant qu'il ne reconnaîtrait pas les droits légitimes des Palestiniens à l'autodétermination dans un Etat libre et indépendant. L'OLP doit être reconnue comme l'unique représentant légitime du peuple palestinien. Il a demandé instamment la mise en oeuvre de toutes les résolutions pertinentes de l'ONU, y compris les résolutions 242 (1976) et 338 (1973) du Conseil de sécurité.

C) Colonies israéliennes

18. M. Ian S. Lustick (Etats-Unis d'Amérique), Professeur de sciences politiques à l'Université de Pennsylvanie, a décrit les colonies israéliennes dans le territoire occupé comme une menace sans précédent pour l'avenir des droits politiques et des ressources des Palestiniens, en particulier des ressources en terres et en eau. Bien que, dans l'ensemble, les colons israéliens se soient installés dans le territoire occupé pour améliorer leur niveau de vie et bien qu'il faille par divers moyens les inciter à accepter l'établissement d'une juridiction palestinienne sur ces zones, une minorité importante de colons étroitement liés à de hautes sphères politiques en Israël même risque de s'opposer à tout compromis substantiel par tous les moyens disponibles, et notamment par de violentes provocations et une résistance armée.

Selon M. Lustick, les colonies créées comptent maintenant environ 250.000 Juifs, notamment les colonies situées à Jérusalem Est, dont le territoire a été agrandi. Leur existence a rendu l'échange de territoires contre la paix, particulièrement en Cisjordanie, infiniment plus problématique que ce n'eût été le cas autrement. Toutefois, le retrait israélien n'est pas et ne risque pas de devenir impossible de sitôt, à la suite de la création actuelle de colonies ou de leur expansion. Le cas des Français en Algérie a montré que, tant que la question de l'avenir de la Cisjordanie et de Gaza restait à l'ordre du jour d'Israël et de la communauté internationale, l'existence de colonies n'empêcherait pas en elle-même diverses formules de compromis territorial.

M. Lustick a estimé qu'en l'absence d'un gel des colonies de peuplement, il était pratiquement certain que les négociations actuelles échoueraient. Le Gouvernement du Premier Ministre Shamir semble, tout comme les Palestiniens, reconnaître l'importance des signaux qu'un gel imposé politiquement enverrait dans le cadre du jeu que les deux parties jouent actuellement, et qui porte essentiellement sur la question de savoir laquelle des deux espérances réalistes concernant l'avenir des régions en question. En outre, les deux parties ont également compris l'importance décisive qu'une participation des Palestiniens à la réglementation et à l'utilisation des ressources en eau et en terres durant la période « transitoire ». Cependant, si les négociations de paix échouaient du fait de la question des colonies, une clarification des enjeux que comporte pour les Israéliens leur investissement dans les colonies pourrait encourager des changements

politiques en Israël dans le sens, après une ou plusieurs élections, d'une position plus accommodante de la part des gouvernements israéliens.

d) Réfugiés palestiniens

19. M. Ron Macintyre (Nouvelle-Zélande), Professeur à l'Université de Canterbury, a examiné la question des réfugiés palestiniens dans une perspective historique (1948-1991) et signalé que le problème des réfugiés découlait d'une lutte anticolonialiste pour la Palestine. Il a souligné l'importance de la résolution 194 (III) de l'Assemblée générale du point de vue de la solution du problème des réfugiés, cette résolution stipulant notamment que les réfugiés désireux de retourner chez eux vivre en paix avec leurs voisins devraient être autorisés à le faire au plus tôt, et que des compensations devraient être accordées à ceux qui choisissent de ne pas revenir chez eux.

Il a examiné le rôle de l'UNRWA, constatant certaines limitations de son mandat en ce qui concerne la création d'institutions nationales pour les Palestiniens, en particulier dans le territoire occupé, où cet organisme a été fréquemment harcelé par l'administration militaire et où certains de ses membres ont été emprisonnés. Bien que censées répondre aux besoins spécifiques ou fondamentaux des réfugiés enregistrés, les institutions de l'UNRWA souffrent d'une coordination et d'une intégration insuffisantes dans le cadre d'une autorité nationale dans le territoire occupé. M. Macintyre a fait état de statistiques alarmantes concernant la violation des droits de l'homme par Israël dans le territoire occupé. Il a émis l'opinion selon laquelle le principe d'une réinstallation des réfugiés ne devait pas être nécessairement négatif s'il était lié au principe de l'autodétermination dans le territoire occupé. Pour conclure, il a demandé instamment aux Etats-Unis et aux autres grandes puissances d'oeuvrer en faveur de la paix au Moyen-Orient dans le cadre du nouvel ordre international.

e) Jérusalem

20. M. Moshe Amirav (Israël), Co-Président du Centre d'information israélo-palestinien, a déclaré d'emblée que Jérusalem était une ville où le rythme de la vie a toujours été dicté par l'esprit des morts et où le passé a toujours été plus important que l'avenir. C'est aussi une ville où l'on peut ressentir une atmosphère de conflit et de peur. Cette ville connue dans la Bible sous le nom de Cité de la paix a connu plus de guerres que toute autre. Il a signalé que, depuis 1967, la politique d'Israël visait à accroître la majorité juive dans la ville et à maintenir celle-ci unifiée. Cependant, Jérusalem est aujourd'hui une des villes les plus divisées du monde, et le Gouvernement israélien a ajouté au système de ségrégation une politique non officielle de discrimination par sa façon de répartir les ressources et d'accorder des permis de construire.

M. Amirav a souligné qu'il était partisan d'une solution fondée sur deux Etats dont Jérusalem serait la capitale et sur un partage effectif des pouvoirs. Il est possible de contourner le problème de la souveraineté en le divisant en différents éléments. Les limites de la ville pourraient être

reculées de façon à tripler sa superficie et à égaliser sa population, en incluant une dizaine de municipalités juives et arabes pour moitié. Chaque municipalité pourrait se voir accorder certains éléments de souveraineté, tandis qu'Israéliens et Palestiniens ainsi que tous les Chrétiens, Musulmans et Juifs pourraient conserver leurs symboles. On pourrait y ajouter les villes palestiniennes de Bethléhem et Ramallah, ainsi que les villes juives de Ma'ale Adumim et Mevaseret. De nouvelles opportunités économiques aideraient à égaliser le niveau de vie. M. Amirav a souligné qu'aucune solution ne pourra être trouvée au conflit si l'on ne règle pas le problème de Jérusalem, et il a proposé de donner à Jérusalem la priorité absolue à la table des négociations. Si une solution au conflit est fondée sur la capacité des Juifs et des Arabes à vivre ensemble, Jérusalem est l'endroit type pouvant servir de modèle à ce type de solution.

M. Amirav a ensuite demandé instamment aux Palestiniens de participer plus activement à la vie quotidienne de la ville. En ne boycottant pas les prochaines élections, un parti palestinien pourrait former une coalition avec le parti travailliste et les forces de gauche, et choisir le prochain maire de Jérusalem. L'ONU devrait appuyer des projets de développement précis à Jérusalem. Pour conclure, M. Amirav a exprimé l'espoir de voir ce concept servir d'exemple et contribuer au règlement des conflits dans les régions troublées du monde entier.

21. M. Albert Aghazarian (Palestinien), Directeur des relations publiques à l'Université Bir Zeit, a signalé qu'il était certes intéressant de rechercher d'éventuelles solutions futures, mais que c'étaient le présent et le passé immédiat qui comptaient.

Il a cité le cas d'un Palestinien qui avait été expulsé de sa maison, bien qu'il ait été incontestablement reconnu que celle-ci lui appartenait. La Cour suprême d'Israël a établi que sa maison nuisait au caractère du quartier juif dans lequel il vivait. C'est ainsi que légalement, un non-Juif n'a pas été autorisé à vivre dans les limites du quartier juif.

L'inverse, cependant, n'est pas vrai. Par le biais des plans de colonisation soutenus par le Gouvernement, de nombreuses maisons palestiniennes ont été confisquées. Les lois applicables aux propriétaires absentéistes permettent le transfert de biens immobiliers à des groupes de colons. L'expression « quartier musulman » n'est plus utilisée à Jérusalem, ce quartier étant maintenant appelé « quartier juif historique ». L'« Hospice Saint-Jean » est maintenant rebaptisé et porte le nom du groupe qui se l'est approprié. Chaque maison située dans les zones dont la reprise est prévue a fait l'objet d'une enquête. M. Aghazarian a déclaré qu'en réalité, le Gouvernement avait déclaré la guerre à la population palestinienne de Jérusalem.

Il a évoqué le fait que le « droit d'un Juif à vivre n'importe où dans l'Etat d'Israël » était souvent invoqué pour justifier de telles actions. C'est pourtant un fait avéré que beaucoup de Juifs ne seraient pas tolérés dans des quartiers occupés par certains groupes religieux juifs. L'occupation de Jérusalem par Israël a eu des effets destructeurs, malgré le véritable amour que vouent de nombreux Israéliens à cette ville. La

communauté internationale doit prendre des mesures concrètes pour protéger le statut de Jérusalem.

f) Accords de sécurité dans la région

22. M. Mattityahu Peled (Israël), Président du Conseil israélien pour la paix israélo-palestinienne, a évoqué les pourparlers multilatéraux pour la paix qui doivent avoir lieu fin janvier à Moscou où la question de la limitation des armements au Moyen-Orient sera également abordée, et il a souligné que cette question était la pierre angulaire de tout accord de sécurité régionale. En même temps, il a exprimé de sérieux doutes quant à la possibilité de résultats prometteurs sur ce plan du fait que certains des principaux pays de la région, tels que la République islamique d'Iran, la Turquie et le Pakistan, n'ont pas été invités aux pourparlers. Aucun autre pays du Moyen-Orient ne procéderait à des réductions qui ne s'appliqueraient pas également à ces pays. Il a souligné qu'un autre obstacle à toute forme d'accord sur la limitation des armements était le fait que les pays producteurs d'armes étaient très désireux de vendre leurs produits. Il a cité des chiffres relatifs aux récentes augmentations des ventes d'armes à la région et conclu que le Moyen-Orient était le marché le plus lucratif pour les armes, et qu'aucun pays producteur d'armes n'était disposé à renoncer facilement à sa part de ce marché.

M. Peled a également souligné que les conflits locaux au Moyen-Orient couvraient une aire géographique beaucoup plus étendue que celle du conflit arabo-israélien et qu'ils devaient être pris en considération dans les discussions relatives à des accords de sécurité régionale. Il est purement théorique et illusoire d'imaginer que le fait que les pays producteurs acceptent de mettre fin à leurs ventes d'armes puisse mettre fin à la course aux armements dans la région. C'est la raison pour laquelle il a souligné qu'un règlement global de tous les conflits dans la région devait précéder tout accord de sécurité régionale. Il a exprimé l'espoir de voir les parties à ces conflits reconnaître dans l'ONU le cadre approprié pour tenter des efforts préliminaires de règlement global. Il a proposé à tous les pays de la région d'accepter deux mesures concrètes qui aideraient à atténuer le climat de suspicion sans compromettre leur sécurité nationale. Tout d'abord, tous les pays de la région devraient accepter de soumettre leurs activités nucléaires à un contrôle international et signer le traité de non-prolifération. Deuxièmement, ces pays devraient limiter leurs dépenses militaires à un certain niveau qui pourrait permettre à chacun de maintenir sa capacité militaire à un niveau raisonnable, tout en donnant aux autres parties le sentiment qu'aucun danger imminent n'est à redouter. Les dépenses de défense pourraient raisonnablement représenter 5 % du produit intérieur brut de chaque pays.

23. M. Yezid Sayigh (Palestinien), Chargé de recherche au St. Antony's College d'Oxford, a signalé que le conflit arabo-israélien posait des problèmes particulièrement complexes à ceux qui s'occupent du règlement des conflits et de la sécurité régionale. Ce conflit se caractérise en particulier par sa complexité « horizontale » et « verticale », en ce sens qu'un grand nombre d'Etats et d'autres protagonistes y sont impliqués, directement ou non, et à cause de toute la gamme de technologie militaire en

M. Abu-Ayyash a déclaré que les droits du peuple palestinien étaient violés, tout comme les résolutions de l'ONU, la quatrième Convention de Genève et d'autres traités internationaux. On a laissé Israël poursuivre ces violations, et ce pays n'en a jamais été empêché par l'ONU, les Arabes, les Européens ou les Américains. Les Palestiniens sont les seuls à lutter pour l'application du droit international. Malheureusement, Israël n'a pas fait preuve de bonne volonté ni manifesté le désir d'engager de véritables pourparlers de paix, mais s'est au contraire efforcé de torpiller le processus historique de paix qui est en cours. Les attaques commises par des colons armés ont redoublé, tandis que le processus de peuplement s'est poursuivi sans relâche.

Une juste solution de la question palestinienne devrait être fondée sur le droit international et, en particulier, sur les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. La quatrième Convention de Genève doit être respectée. Les pourparlers de paix devraient porter immédiatement sur des questions aussi cruciales que la période transitoire, les colonies de peuplement, le transfert d'autorité, Jérusalem, les questions de sécurité et le retrait d'Israël des territoires occupés. La participation de l'Organisation de libération de la Palestine est indispensable. La paix ne peut être assurée que par des actions visant à faire régner la justice.

25. Mme Yael Dayan (Israël), journaliste et écrivain, a estimé que la population israélienne devrait prendre la place de l'actuel gouvernement israélien. Mme Dayan a refusé d'assimiler le Gouvernement israélien à Israël ou aux Israéliens. Le camp de la paix a été largement majoritaire dans les sondages, et l'on peut espérer qu'il l'emportera aux prochaines élections. Une majorité d'Israéliens s'oppose à la politique du Gouvernement actuel car, dans le cas contraire, l'organisation du Séminaire et du Colloque n'aurait pas de sens. Les sondages ont montré que 70 % des Israéliens étaient partisans d'échanger les territoires contre la paix. Elle a mis en question les statistiques qui semblaient donner des indications contraires.

Mme Dayan a déclaré que le parti Likoud au pouvoir n'avait aucun mandat justifiant les mesures extrêmes qu'il prenait. C'est Israël tout entier qui juge nécessaires un compromis territorial et la défense des droits des Palestiniens. Bien que certains craignent encore un Etat palestinien indépendant, l'idée d'un certain type d'Etat confédéré est acceptée. Bien que Mme Dayan approuve le principe d'un Etat palestinien indépendant, il est indispensable d'être réaliste au stade actuel. Le Gouvernement Likoud ne pourrait jamais fournir les garanties voulues, et celles-ci devraient être fournies par les 70 % de la population israélienne qui sont partisans de la paix.

Mme Dayan a estimé qu'il était indispensable, au stade actuel, de s'orienter vers un statut provisoire en attendant une solution plus acceptable. Après la guerre du Golfe, la plupart des Israéliens ne jugent plus indispensable de conserver les territoires pour avoir la paix. Elle a constaté que les étudiants n'étaient pas attachés à la Cisjordanie et à Gaza. Ils sont inquiets de la clause des statuts de l'OLP qui vise selon eux à détruire Israël. Ils souhaitent savoir comment le fait de céder des territoires pourrait assurer la paix du fait de cette clause et de la poursuite du terrorisme, même entre Palestiniens. Les civils ont le droit de

jeu, depuis les armements et les munitions ordinaires de type classique jusqu'aux diverses armes de destruction massive - chimiques, biologiques et nucléaires - en passant par les systèmes classiques et ballistiques perfectionnés. L'asymétrie marquée des capacités entre les diverses parties a eu tendance à destabiliser l'équilibre stratégique et à encourager la course aux armements.

Pour sortir de l'impasse actuelle, il faut adopter une nouvelle approche du règlement des conflits et de la maîtrise des armements pour résoudre simultanément trois problèmes fondamentaux, à savoir réaliser les droits politiques des Palestiniens, rendre aux Arabes les territoires occupés par Israël et garantir la sécurité d'Israël. La meilleure solution serait de proposer un programme global traitant de ces trois problèmes séparément, mais simultanément, et tenant compte des liens existant entre eux. Il s'agit fondamentalement d'utiliser ces liens de façon constructive pour concilier les différentes démarches et réaliser ainsi des progrès sensibles sur tous les plans. Après avoir sérié les éléments du conflit et de l'équilibre stratégique, on pourrait les recombinaisonner sous une forme nouvelle approuvée par les diverses parties.

Une vaste gamme de mesures propres à accroître la confiance, les procédures de vérification et des organismes de contrôle appuieraient tout accord éventuellement conclu, et des puissances extérieures devraient s'engager à limiter les transferts d'armes. L'Organisation des Nations Unies pourrait jouer un rôle majeur à tous égards.

M. Sayigh a insisté sur le fait que les concessions et accords mutuels et réciproques constituaient une question de principe, même s'il existait entre eux des différences de degré et de nature, pour maintenir un équilibre tenant compte de l'inévitable asymétrie des capacités et des besoins. En même temps, le succès de toute l'entreprise dépend de la solution politique qui pourra être apportée au conflit arabo-israélien et au problème palestinien. Aucune véritable maîtrise des armements ne sera possible sans un accord sur les différends fondamentaux d'ordre politique et territorial. La maîtrise des armements ne sera effective que si elle fait partie intégrante d'un règlement politique et territorial du conflit arabo-israélien.

g) Exposés sur les thèmes généraux de la Table ronde

24. M. Radwan Abu-Ayyash (Palestine), Président des organisations non gouvernementales palestiniennes dans les territoires occupés, Chef du Centre des médias arabes, a souligné d'emblée que le peuple palestinien était victime d'une injustice et qu'on lui refusait son droit d'exister en tant que nation ayant une histoire et une culture propres. Il a insisté sur le fait qu'Israël devrait reconnaître l'existence d'un peuple palestinien uni. Il a signalé qu'Israël avait pour ambition de s'agrandir territorialement en poursuivant une politique effrénée de peuplement des territoires occupés. La création de colonies de peuplement ne constitue pas une tactique de négociation. C'est là la principale stratégie suivie par tous les dirigeants en Israël depuis la création de ce pays, et elle vise à confisquer les terres palestiniennes et à modifier la composition démographique des territoires.

ne plus vivre dans la terreur. Les deux parties doivent faire cesser les attaques terroristes contre les civils.

En ce qui concerne l'immigration juive en provenance de l'ancienne Union soviétique, Mme Dayan a signalé que ceux qui refusaient à Israël le droit d'absorber les immigrants soviétiques niaient la raison d'être d'Israël et donnaient des arguments à la droite israélienne. Les immigrants ne se sont pas installés dans les territoires occupés. Il faudrait s'opposer à la création de colonies de peuplement, mais les immigrants soviétiques doivent être autorisés à venir vivre dans les autres régions.

Table ronde II : Sécurité et protection de la population palestinienne dans le territoire palestinien occupé

- a) La situation actuelle dans le territoire palestinien occupé et la nécessité d'une assistance humanitaire à la population palestinienne

26. Dr. Ahmad Yaziji (Palestine), médecin à Gaza, a rappelé d'emblée que la densité de population dans la bande de Gaza était la plus forte du monde (plus de 1.800 habitants au km²) et a souligné que les problèmes démographiques liés à la situation économique déplorable et au chômage avaient entraîné une grave détérioration de la santé publique et d'innombrables problèmes de santé. En conséquence, les dispensaires reçoivent chaque jour plus de 8.000 patients auxquels des soins de santé appropriés ne peuvent être assurés du fait que les services chirurgicaux sont débordés et que le matériel de diagnostic et les médicaments font défaut.

M. Yaziji a fait état de la négligence, et de l'indifférence des autorités israéliennes en ce qui concerne la santé publique dans les territoires, à quoi s'ajoute une grave pénurie d'eau dans de nombreuses parties de la bande de Gaza. Le degré de salinité et la teneur en matières organiques de l'eau augmentent dans les territoires occupés. Des études ont montré qu'il n'y aurait plus d'eau potable dans cinq ans. En dehors des camps de réfugiés, les égouts débordent dans les rues, ce qui donne aux zones résidentielles l'apparence de champs d'épandage et crée des risques de typhoïde et de maladies intestinales. On laisse les déchets s'accumuler dans les zones résidentielles, autour des maisons et sur les places publiques où ils causent d'innombrables problèmes de santé. Du fait du grand nombre d'industries primitives interdites par Israël, de l'ancienneté du parc automobile et de l'absence d'arbres, la pollution pose un grave problème.

En conséquence, les résidents de la bande de Gaza connaissent des problèmes de santé tels que l'hypertension et le diabète, ainsi que des maladies contagieuses. Les maladies parasitaires sont très répandues, et 80 % des enfants ont des vers. En outre, ils ont souvent des problèmes de dents et de gencives. L'asthme pose un problème de plus en plus fréquent et de plus en plus grave, du fait d'une exposition fréquente au gaz lacrymogène. La malnutrition est également courante, à des degrés divers, et touche environ 50 % des enfants de moins de cinq ans.

M. Yaziji a signalé que les installations hospitalières laissent fortement à désirer. C'est ainsi que dans la bande de Gaza, on compte un lit d'hôpital pour 867 personnes contre un pour 172 personnes en Israël. Le plan d'assurance maladie est coûteux et la population n'a pas les moyens d'y cotiser. Le matériel et les locaux hospitaliers sont mal entretenus. La plupart des dispensaires n'ont qu'un nombre limité de chambres, et celles-ci sont mal équipées. Il n'existe pas d'écoles de médecine, mais seulement quelques cours de base donnés au début de chaque année au sujet des vaccinations. Il n'existe pas de programmes pour les personnes âgées ou souffrant de maladies chroniques. Les programmes publics de santé mentale font également défaut. Les raids répétés effectués par les militaires contre les hôpitaux et les centres de santé, dans lesquels ils ont arrêté des malades et des blessés, expliquent que la population ne fasse plus confiance aux services de santé.

Il a ajouté que, durant l'intifada, les pratiques des militaires israéliens étaient de plus en plus violentes, voire mortelles. On estime que 70 % des personnes blessées par l'armée dans la bande de Gaza l'ont été, en violation des normes internationales, par tir à balles réelles, plus précisément de balles explosives. L'utilisation de grenades lacrymogènes contre des femmes et des enfants a eu pour effet de tuer des bébés, de rendre les enfants aveugles et de provoquer un grand nombre de fausses couches. De plus, du fait des conditions de détention dans les camps, des milliers de Palestiniens ont des problèmes physiques et psychologiques de plus en plus graves.

D'après M. Yaziji, la seule solution aux problèmes de santé consiste à mettre fin à l'occupation et à transférer l'autorité au peuple palestinien dans un Etat palestinien.

Table ronde III : Questions internationales et régionales

a) Responsabilité internationale pour ce qui est de faire avancer le processus de paix

27. Le Président a prononcé d'emblée un discours dans lequel il a protesté contre la décision arbitraire des autorités israéliennes qui ont empêché M. Omar Abdel-Razeq de prendre part à la réunion. Une telle décision représente non seulement une violation du droit de circulation et d'association des Palestiniens dans le territoire occupé, mais elle est également contraire à l'obligation qu'a chaque Etat membre de l'Organisation des Nations Unies d'autoriser les personnes sous sa juridiction à participer à une réunion organisée sous les auspices de l'ONU.

28. M. A. H. Rizavi (Inde), Vice-Président de la Société indo-arabe, a déclaré que l'Inde était depuis longtemps associée à la cause palestinienne d'une façon toute particulière. Dans son pays, des dirigeants tels que le Mahatma Gandhi et Jawarhalal Nehru ont toujours été convaincus qu'un pays ne devait pas être divisé sur la base de la religion. L'histoire a montré que les partitions artificielles ne pouvaient qu'entraîner d'effroyables souffrances et accroître la méfiance mutuelle. L'Inde a joué un rôle actif dans le soutien apporté au peuple palestinien, et elle a reconnu dans

l'Organisation de libération de la Palestine le seul représentant légitime du peuple palestinien.

M. Rizavi a déclaré que sans un règlement juste et global du problème palestinien, on ne pouvait espérer une paix et une stabilité durables au Moyen-Orient. Une solution de ce type devrait assurer les droits inaliénables du peuple palestinien, notamment son droit à l'autodétermination et à un Etat indépendant sur son propre territoire. Elle devrait également inclure un retrait israélien des territoires occupés, conformément aux résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité, qui prévoient l'échange de territoires contre la paix ainsi que la garantie de la sécurité de tous les Etats de la région.

La Conférence de la paix de Madrid est le point de départ d'un processus qui devrait aboutir à un règlement mutuellement acceptable du problème du Moyen-Orient. Les parties arabes, et les Palestiniens en particulier, ont fait preuve d'une attitude constructive à l'égard de ces pourparlers. Ce n'est malheureusement pas le cas d'Israël qui a continué à rejeter le principe de l'échange de territoires contre la paix. En même temps, ce pays a continué à créer des colonies de peuplement dans le territoire occupé et à officialiser sous d'autres formes son autorité sur les terres arabes occupées. Il a souligné qu'il ne fallait pas laisser passer cette occasion historique de faire la paix. La communauté internationale devrait s'efforcer de créer une atmosphère de coopération dans laquelle les parties au conflit puissent parvenir à un accord.

b) Armement nucléaire et classique dans la région

29. M. Omran El-Shafie (Egypte), Ambassadeur et ancien Sous-Secrétaire au Ministère des affaires étrangères, a souligné que la maîtrise des armements revêtait encore un rang de priorité élevé dans le nouveau dialogue international. Tandis que les stocks mondiaux d'arme de destruction massive sont en voie d'être identifiés, les informations sur ces armes au Moyen-Orient sont délibérément entourées de mystère, ce qui accroît les risques de suspicion mutuelle et de malentendu entre les pays de la région, et les amène à suivre une politique entraînant une nouvelle prolifération d'armes de ce type. Les activités militaires des pays de la région sont devenues le principal secteur d'activité dans chacun de ces pays.

Environ 70 milliards de dollars sont consacrés à chaque année à ces armes, soit environ 16 % du produit national brut de l'ensemble des pays de la région et quelque 20 % de leurs dépenses publiques totales. Ce phénomène a imposé à la région une charge économique considérable qui s'alourdira encore à l'avenir.

M. El-Shafie a signalé que les pays et les peuples du Moyen-Orient devaient faire face à une menace nucléaire potentielle du fait de la possession par Israël de cette arme, qui aboutit à une situation de déséquilibre.

Il a rappelé que, depuis 1974, l'ONU demandait instamment aux pays de la région de faire de celle-ci une zone dénucléarisée. Il apparaît

maintenant possible de surmonter les difficultés que comporte cette tâche et de la séparer des autres problèmes auxquels la région doit faire face. La guerre du Golfe a fait ressortir la nécessité de sauvegardes efficaces contre l'utilisation des armes chimiques, avec des sanctions contre ceux qui les utiliseraient. Par ailleurs, les armes biologiques ont failli être utilisées durant la guerre du Golfe.

M. El-Shafie s'est référé à la proposition du Président égyptien Hosni Moubarak qui envisage de débarrasser le Moyen-Orient des armes de destruction massive, et il a déclaré que la mise en oeuvre de cette proposition devrait être liée aux mesures de sécurité actuellement formulées durant les négociations multilatérales menées dans le cadre de la conférence de la paix. Ces trois types d'armes de destruction massive doivent être traités de manière équilibrée et parallèle. La mise en oeuvre de la proposition devrait viser initialement un certain nombre de parties directement concernées par le conflit arabo-israélien avant d'être appliquée aux autres pays de la région. Il conviendrait d'accorder une grande attention aux exigences légitimes liées à la sécurité de chaque Etat, notamment Israël, ainsi qu'à la sécurité du peuple palestinien.

M. El-Shafie estime qu'il faut suivre de près les accords relatifs à la maîtrise des armements conclus en Europe orientale et occidentale, ainsi que leur utilisation des mesures propres à renforcer la confiance.

En ce qui concerne la maîtrise des armements classiques dans la région, il a souligné le rôle de l'ONU, fait état de la proposition de la France visant à ramener le niveau dans chaque région du monde au minimum correspondant aux besoins de chaque Etat, et évoqué le principe d'un registre qui rendrait compte des exportations d'armes.

Il a souligné pour conclure que, compte tenu de l'évolution positive de la situation internationale, le meilleur moyen de sauvegarder la paix et la sécurité au Moyen-Orient consistait à engager des négociations sérieuses pour mettre fin à la course aux armements. Cependant, les tentatives faites pour maîtriser la course aux armements classiques ou pour éliminer les armes de destruction massive n'aboutiront que si l'on trouve des solutions politiques aux problèmes de la région. Cela vaut en particulier pour le problème palestinien. Il est également important d'aborder la question de la réduction des armements de façon équilibrée et parallèle.

c) Assistance économique internationale au peuple palestinien et à la région

30. M. Ryoji Tateyama (Japon), Economiste principal adjoint de l'Institut des économies du Moyen-Orient s'est référé à la conférence de la paix en cours et a signalé qu'à ce stade crucial, l'assistance économique à la Cisjordanie et à la bande de Gaza par la communauté internationale revêtait une grande importance et ce à un double titre. Tout d'abord, elle a un rôle considérable à jouer pour empêcher que la situation économique de la communauté palestinienne appelée à former la future entité palestinienne ne se détériore encore davantage. Deuxièmement, les efforts déployés pour

revitaliser l'économie du territoire occupé accéléreront le rythme du processus de paix proprement dit.

L'aide économique internationale a essentiellement pour objet d'aider la communauté palestinienne à mettre en place une infrastructure économique et sociale, en particulier d'établir des institutions locales s'occupant de la planification du développement économique, des questions bancaires et financières, et d'accroître la compétitivité dans les secteurs agricole et industriel. A cet égard, il conviendrait d'accorder une grande attention non seulement à l'aide financière, mais aussi au transfert de technologie, notamment au transfert de technologie « douce », à divers types d'information, au savoir-faire et aux outils de planification économique, aux questions bancaires et financières, à la recherche et au développement, à la gestion, à la production et au contrôle de la qualité parmi de nombreux autres domaines. M. Tateyama a demandé que l'assistance entre la communauté internationale et les Palestiniens soit mieux coordonnée dans le territoire occupé.

Selon M. Tateyama, le Japon apporte une aide aux Palestiniens depuis 1953. Depuis 1973, la contribution de ce pays à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) a fortement augmenté. On peut s'attendre à ce que, dans un proche avenir, de nouvelles relations à la base soient établies entre des organisations non gouvernementales locales et japonaises.

Il a déclaré que la détérioration de la situation dans les secteurs agricole et industriel du territoire occupé était due aux restrictions imposées par la puissance occupante aux activités journalières et à l'utilisation des ressources hydriques. Israël perçoit des impôts élevés, confisque des propriétés, ferme des institutions financières et limite l'accès aux marchés extérieurs. L'occupation prolongée a créé un cercle vicieux en ce sens que la diminution des investissements a entraîné une perte de compétitivité, qui a elle même fait baisser la productivité. La communauté internationale devrait accorder une aide financière et technologique aux Palestiniens pour développer l'infrastructure économique et sociale dans les territoires occupés.

D'après M. Tateyama, les activités de formation professionnelle et technique sont menées par l'UNRWA et d'autres organisations. Parallèlement à ces programmes de pré-emploi, la formation devrait également être axée sur la formation en cours d'emploi dans des domaines tels que la production, le contrôle de la qualité, la comptabilité et les études de marché. Le développement économique dans les territoires occupés dépendra de l'avancement du processus de paix. En fin de compte, c'est seulement lorsque l'occupation cessera qu'il pourra être mis fin à la situation anormale qui règne actuellement dans les territoires. Cependant, une assistance internationale accrue pourrait contribuer à une solution politique.

31. M. Vassos Lyssarides (Chypre), Membre du Parlement et Président du Parti socialiste EDEK, a souligné que la situation économique des Palestiniens ne pourrait véritablement s'améliorer sans la liberté que leur assurerait leur propre Etat indépendant. Les pourparlers de paix actuels constituent un élément encourageant mais malheureusement, la position

d'Israël n'incite guère à l'optimisme, bien que l'émergence d'un mouvement de la paix en Israël soit encourageante.

M. Lyssarides a déclaré que la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) avait lancé un appel à l'aide pour promouvoir le développement social et économique des territoires, y compris Jérusalem, en collaboration étroite avec l'OLP. Dans le cadre de cet appel, il a été dit que le principal facteur influant sur l'économie palestinienne était l'effet de la politique suivie par Israël au cours de 24 ans d'occupation militaire. En plus de ces causes profondes, la crise du Golfe a exercé des pressions accrues sur le marché du travail. Au total, 17.000 logements nouveaux sont prévus pour des colonies de peuplement israéliennes dans l'agglomération de Jérusalem au cours des deux prochaines années, dont 15.000 doivent être construits sur des terrains confisqués dans la vieille ville.

M. Lyssarides voit dans la situation du territoire occupé un génocide réel et progressif. Il s'est opposé à l'application sélective du droit international en fonction des intérêts des puissances. Il a fait un parallèle entre la situation à Chypre et celle qui prévaut dans le territoire occupé et estimé qu'un nouvel ordre mondial devrait être fondé sur le respect global du droit international et de la justice. M. Lyssarides a déclaré qu'une assistance technique était certes nécessaire pour la survie biologique des Palestiniens dans des conditions moins inhumaines, mais que l'on ne pourrait parvenir à une solution définitive qu'en rendant aux Palestiniens l'exercice de leurs droits nationaux. Le cas de la Palestine et celui de Chypre serviront de critère pour évaluer la voie que l'humanité choisira de suivre.

32. M. Mohamad Amerah (Jordanie), Chef de la Division des études économiques et sociales du Centre de recherche économique de la Société scientifique royale, a souligné qu'une assistance économique internationale aux territoires occupés avait été fournie pour des raisons humanitaires, socio-économiques et politiques, c'est-à-dire pour soutenir la détermination du peuple palestinien et répondre à ses besoins de développement et à ses besoins humanitaires immédiats dans sa patrie soumise à l'occupation israélienne. Il s'agissait de contrecarrer la stratégie appliquée depuis longtemps par les Israéliens et qui consiste à s'emparer de la terre palestinienne. L'aide extérieure a couvert une partie des besoins financiers et facilité le processus de développement en Cisjordanie et dans la bande de Gaza. C'est la raison pour laquelle l'aide internationale dans le territoire occupé n'avait jamais eu pour but de soutenir l'occupation israélienne, mais d'aider les Palestiniens en attendant la restauration de leurs droits légitimes. La principale source d'aide a été l'ONU, par l'intermédiaire de l'UNRWA et du Fonds des Nations Unies en matière de population (FNUAP), les pays arabes constituant la deuxième source d'aide par ordre d'importance. Une grande partie de celle-ci a cependant cessé depuis 1989 du fait de la crise du Golfe. L'assistance de la Jordanie vient au troisième rang, mais l'aide directe du Gouvernement jordanien a été totalement interrompue en 1988.

M. Amerah a rappelé que, depuis 1967, Israël avait pour politique d'exercer une pression fiscale considérable sur les Palestiniens du

territoire occupé. En comparaison des Israéliens, les Palestiniens font l'objet d'une discrimination au niveau de l'impôt direct et indirect, et ce en violation flagrante du droit international qui stipule que l'occupant ne doit pas percevoir d'impôts dans les territoires occupés ou que, s'il le fait effectivement, il doit en consacrer le produit aux territoires occupés, en faveur de leurs populations. Durant la période 1979-1990, les impôts perçus sur les territoires occupés se sont élevés à 1,3 milliard de dollars, tandis que le Gouvernement israélien n'en a transféré que 150 millions en sens inverse. Le flux net vers Israël a représenté 54 % de l'ensemble de l'aide internationale apportée au territoire occupé. Israël a ainsi absorbé une part importante de cette assistance.

Soulignant l'asymétrie de l'aide internationale apportée à la région, M. Amerah a déclaré qu'Israël bénéficiait de la plus grande part de cette aide, qui s'est élevée à 63,8 milliards de dollars entre 1979 et 1990. Ce pays a également bénéficié de l'aide annuelle moyenne la plus considérable (5,3 milliards de dollars par an), ainsi que du ratio aide/produit national brut le plus élevé. Par contre, le territoire occupé a bénéficié de la part la plus faible de l'aide internationale à la région.

Il a déclaré ensuite que par rapport à ses voisins, Israël était un pays relativement riche, mais qu'il était le principal bénéficiaire de l'assistance fournie à la région. En conséquence, cette aide a en fait facilité l'occupation par Israël de la Cisjordanie et de la bande de Gaza, et permis à ce pays d'y poursuivre sa politique de colonisation. Si le niveau de l'aide fournie à Israël avait été plus faible, les peuplements n'auraient pas été créés à un rythme aussi rapide. Il a demandé instamment que l'aide internationale à Israël joue un rôle de catalyseur pour la paix, au lieu de soutenir l'occupation. Plus particulièrement, les Etats-Unis d'Amérique ont une bonne occasion de soumettre leur approbation de la demande de garanties de prêt par Israël à la cessation des activités de peuplement dans le territoire occupé et aux progrès du processus de paix. En même temps, l'assistance économique internationale aux Palestiniens devrait être accrue et fournie régulièrement.

d) Immigration juive

33. M. Muhammad Hallaj (Palestinien), Directeur exécutif du Fonds de Jérusalem (Washington) et Directeur du Centre d'analyse des politiques relatives à la Palestine, a déclaré que la question de l'immigration juive était souvent considérée sous l'angle du droit de l'immigrant à commencer une vie nouvelle. Cependant, comme la lune qui ne montre qu'une de ses faces à la terre, la version des immigrants est celle qui est constamment présentée au monde, tandis que l'effet de l'immigration juive sur la vie des Palestiniens reste caché. La colonisation juive a été décrite comme un acte de génocide secondaire qui a empêché la population de survivre dans son habitat naturel. Une certaine cruauté se cache derrière les chiffres. Des êtres humains ont été affectés et leur vie a été déstabilisée.

M. Hallaj a souligné que les colons juifs de Palestine constituaient une milice armée, une deuxième armée d'occupation qui était moins disciplinée et plus dangereuse que l'armée proprement dite. Les colons sont plus motivés

sur le plan idéologique et dénie toute légitimité à la présence arabe en Palestine. En conséquence, ils sont plus cruels dans leur traitement des Palestiniens. Ils ont institué un système d'apartheid en Palestine, en ce sens qu'une communauté privilégiée et une communauté victime vivent côte-à-côte. Les terres ont été confisquées et mises à la disposition exclusive des colons juifs. C'est ainsi que 70 % de la Cisjordanie et environ la moitié de la bande de Gaza sont réservées exclusivement aux colons juifs.

Il a signalé qu'il n'était pas possible de convaincre Israël de modifier une politique inhérente à la nature même de l'occupation. Les changements démographiques sont la raison d'être de cette occupation. Sans pressions ni sanctions, il n'y a aucun moyen d'amener Israël à se retirer du territoire palestinien. Les changements démographiques ont pour but de clore le dossier de la nationalité palestinienne, mais ils risquent tout simplement d'empêcher la résolution pacifique du conflit. C'est dire à quel point la situation est devenue dangereuse.

34. M. Ian S. Lustick (Etats-Unis d'Amérique), Professeur de sciences politiques à l'Université de Pennsylvanie, a déclaré que, si l'on ne parvenait pas à la longue à apporter une solution au problème palestinien, les slogans seraient identiques à ceux qui sont utilisés depuis 80 ans par les sionistes.

Il a fait allusion à l'exposé de Yael Dayan (Israël), qui a déclaré que, dans un Etat palestinien indépendant, la liberté d'immigration serait garantie, tout comme l'immigration juive en Israël. A son avis, sans la paix et si l'on ne donne pas aux Juifs et aux Palestiniens la même possibilité de s'installer dans le pays, l'immigration massive de Juifs en Israël constitue une raison importante cause de la méfiance des Palestiniens.

M. Lustick a souligné que, pour beaucoup d'Israéliens, l'intérêt que présentaient les immigrants russes tenait au fait qu'ils n'étaient ni arabes, ni séfarades. Il est scandaleux que de nombreux pays occidentaux aient refusé d'ouvrir leurs portes aux réfugiés juifs de l'ancienne Union soviétique, en particulier sous la pression israélienne. Si les immigrants ne se rendent pas dans les peuplements des territoires occupés dès leur arrivée en Israël, ils ne sont pas considérés comme des colons, même s'ils sont ultérieurement transférés dans ces territoires.

Les colons qui s'installent dans les territoires pour des raisons économiques ou parce qu'ils n'ont aucun autre endroit où aller seraient disposés, en temps opportun, à s'installer ailleurs pour les mêmes raisons. Selon un puissant argument invoqué aujourd'hui en Israël en faveur du retrait des territoires, Israël devrait se retirer des territoires pour pouvoir absorber l'immigration sans ingérence internationale. D'après M. Lustick, à moins d'envisager une conquête militaire d'Israël, il est nécessaire de filtrer les demandes de changements dans le cadre du système israélien.

C. Séance de clôture

35. A la réunion de clôture, les conclusions et recommandations énoncées ci-après ont été présentées par le Rapporteur et ultérieurement adoptées par les participants au Séminaire. Lors de la séance de clôture, on a entendu des allocutions de M. Tasos Panayides, Secrétaire permanent du Ministère des affaires étrangères de la République de Chypre, de M. Farid Alatas, Président du Comité de coordination des ONG pour la région Asie sur la question de Palestine et du Révérend Ibrahim Ayyad, Président du Comité des ONG palestiniennes. M. Kéba Birane Cissé, Président du Comité ainsi que du Séminaire et du Colloque des ONG, a prononcé l'allocution de clôture.

D. Conclusions et recommandations

36. Les participants se sont félicités de la tenue du Séminaire pour la région Asie et du Colloque des ONG qui constituent une importante contribution aux efforts actuellement déployés pour parvenir à un règlement juste et durable de la question de Palestine. Ils ont insisté sur le rôle que la région de l'Asie pouvait jouer et continue à jouer dans le sens de cet objectif. Ils se sont particulièrement félicités de la tenue de la réunion à Chypre du fait des liens d'amitié traditionnels qui unissent les peuples de la région et de la proximité géographique du Moyen-Orient.

37. Les participants ont constaté que les changements fondamentaux intervenus sur la scène politique internationale créent de nouvelles opportunités et incitent à redoubler d'efforts pour régler les problèmes en suspens. A cet égard, ils ont souligné qu'il était important d'appliquer également les objectifs et les principes de la Charte des Nations Unies ainsi que les normes du droit international.

38. Les participants ont rendu hommage au Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien et à la Division pour les droits des Palestiniens pour avoir offert une fois encore une tribune qui a permis des échanges de vues approfondies sur les aspects fondamentaux de la question palestinienne. Ils ont réaffirmé leur volonté de poursuivre leur action en vue d'un règlement juste et pacifique. Les participants ont estimé que les débats, utiles et constructifs, avaient couvert les questions les plus variées, contribuant ainsi à une meilleure compréhension des positions des parties au conflit et aidant à identifier d'importantes questions devant faire l'objet de nouveaux débats.

39. Les participants ont réitéré les éléments essentiels d'un règlement global, juste et durable de la question de Palestine, qui comprennent notamment le retrait des forces israéliennes du territoire palestinien occupé depuis juin 1967, y compris Jérusalem, et les autres territoires arabes occupés; le respect du droit de tous les Etats de la région à vivre en paix dans des frontières sûres et reconnues au plan international, ainsi que la reconnaissance et l'exercice des droits nationaux et légitimes du peuple palestinien, essentiellement de son droit à l'autodétermination conformément aux résolutions pertinentes de l'ONU.

40. Les participants se sont félicités de la tenue de la Conférence de la paix sur le Moyen-Orient à Madrid le 30 octobre 1991 et des pourparlers bilatéraux qui ont eu lieu ultérieurement à Washington, et ils ont exprimé leur profond espoir de voir ces pourparlers aboutir à l'instauration d'une paix globale, juste et durable dans la région. A cet égard, ils ont noté que ce processus avait le soutien des intéressés et s'appuyait sur les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité, reconnues depuis longtemps comme la pierre angulaire d'un règlement global. Ils ont insisté sur le fait que l'ONU, son Secrétaire général et son Conseil de sécurité devaient absolument jouer un rôle actif pour que le processus de paix puisse aboutir.

41. Les participants se sont déclarés très préoccupés de la poursuite de la politique de peuplement et de confiscation des terres dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem, qui menace maintenant l'existence même de la communauté palestinienne plus encore que celle des générations passées. Ils ont insisté sur le caractère illégal de ces peuplements et sur la nécessité impérative de mettre immédiatement fin aux tentatives de peuplement si l'on veut que le processus de paix aboutisse. En outre, ils se sont déclarés préoccupés des actes de provocation commis par des colons israéliens contre des civils palestiniens. Ils ont souligné le fait qu'Israël était tenu de respecter pleinement les dispositions de la Quatrième convention de Genève et les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Ils ont demandé instamment aux forces de la paix en Israël de s'opposer plus activement à de nouveaux peuplements et de lutter en faveur d'un retrait israélien. Les participants ont estimé que l'assistance économique à Israël devrait être subordonnée à la cessation de la politique de colonisation.

42. Les participants ont condamné l'installation d'immigrants et de citoyens israéliens dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem, et demandé instamment au Conseil de sécurité et aux autres organismes internationaux compétents de prendre des mesures appropriées pour s'attaquer à ce grave problème.

43. Les participants ont souligné le lien fondamental existant entre un règlement politique globale fondé sur le principe de l'autodétermination palestinienne et une solution au douloureux problème que constitue la situation des réfugiés palestiniens, conformément aux résolutions pertinentes des Nations Unies, et en particulier à la résolution 194 (III) de l'Assemblée générale. Il ont souligné qu'une telle solution contribuerait grandement à l'instauration de la paix et de la stabilité dans la région, ainsi qu'à son développement économique. Ils se sont vivement félicités de l'action menée par l'UNRWA dans des conditions difficiles et ont demandé instamment à tous les gouvernements de soutenir généreusement ses activités ainsi que celles des autres institutions des Nations Unies opérant dans la région.

44. Les participants se sont déclarés très préoccupés de la menace continue d'un conflit élargi dans la région, menace aggravée par une course aux armements de plus en plus acharnée. Ils ont souligné que des mesures de maîtrise des armements touchant aussi bien les armes classiques que les armes de destruction massive ne peuvent être efficaces que si elles font partie intégrante d'un règlement politique et territorial du conflit arabo-israélien. Ils ont insisté sur la nécessité pour les gouvernements de la

région d'envisager sérieusement l'établissement d'une zone dénucléarisée dans la région, comme l'a demandé l'Assemblée générale des Nations Unies dans ses diverses résolutions.

45. Les participants ont reconnu que l'intifada était l'expression de la volonté nationale du peuple palestinien et de sa détermination à rester sur sa terre et à réaliser ses droits nationaux inaliénables. Ils ont réaffirmé le droit qu'a ce peuple d'avoir à sa tête les organisations de son choix, à savoir l'Organisation de libération de la Palestine. Ils se sont déclarés très préoccupés par le fait qu'en s'efforçant de réprimer l'intifada, Israël continue de violer les droits de l'homme fondamentaux des Palestiniens, en infraction à la quatrième Convention de Genève et des normes généralement reconnues du droit international, ainsi que de nombreuses résolutions de l'ONU. Dans sa résolution 681 (1990), le Conseil de sécurité avait, une fois encore, demandé instamment au gouvernement israélien d'accepter l'applicabilité de jure de cette convention et aux parties contractantes de veiller à ce qu'Israël s'acquitte de ses obligations en tant que puissante occupante. Les participants ont insisté pour qu'Israël soit tenu de traiter les dizaines de milliers de prisonniers palestiniens de façon parfaitement conforme au droit international. Les participants ont demandé instamment au Conseil de sécurité de continuer résolument, comme il en a la responsabilité, à veiller à la protection physique de tous les Palestiniens vivant sous occupation israélienne et de garantir leur sécurité, notamment en renforçant la présence des Nations Unies dans les territoires occupés. Ils ont fait observer que, dans sa résolution 726 (1992) du 6 janvier 1992, le Conseil de sécurité avait fermement condamné la déportation de Palestiniens par Israël et demandé qu'il soit mis fin à cette politique et que tous les déportés soient rapatriés.

46. Les participants se sont déclarés très préoccupés par la négligence et l'indifférence des autorités israéliennes en matière de santé publique dans les territoires occupés, particulièrement en ce qui concerne l'approvisionnement en eau et la qualité de l'eau, l'assainissement et la prestation de soins médicaux. Ils ont condamné les abus qui auraient été commis par les forces israéliennes à l'égard de patients palestiniens. Ils ont demandé à la communauté internationale dans son ensemble d'accroître son assistance pour répondre aux besoins de santé dans les territoires occupés et également exigé que les Israéliens cessent de fermer des établissements scolaires à titre de punition collective. Ils ont également souligné que les organisations syndicales palestiniennes et leurs activités devaient être protégées.

47. Les participants ont constaté avec une grande inquiétude que la situation actuelle dans le territoire palestinien occupé se caractérisait par un effondrement économique et par une pauvreté générale qui atteint des niveaux dangereux. Ils ont vivement déploré les contraintes qu'Israël continue à imposer au développement économique de la Palestine et reconnu les importantes liaisons mutuelles existant entre le progrès économique et la recherche de la paix. Ils ont demandé que des mesures de développement à long terme soient prises pour que l'économie palestinienne cesse d'être subordonnée à l'économie israélienne et dépendante à l'égard de celle-ci, et pour faire bénéficier dans l'immédiat le peuple palestinien d'une aide humanitaire à court terme. Ils ont souligné que la communauté internationale

avait le droit et l'obligation d'apporter toute l'assistance nécessaire pour promouvoir le développement social et économique du peuple palestinien dans le territoire occupé pour le préparer à exercer pleinement sa souveraineté nationale, et ils ont demandé instamment à toutes les institutions concernées des Nations Unies d'intensifier leurs efforts à cet égard.

48. Les participants se sont félicités des efforts que le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies n'a cessé de déployer pour parvenir à un règlement pacifique du conflit arabo-israélien, ainsi que du soutien qu'il a apporté au programme de travail du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien et de la Division des droits des Palestiniens. Ils se sont déclarés convaincus que le Comité et la Division poursuivraient et intensifieraient leurs activités pour promouvoir un débat constructif sur les principaux problèmes en rapport avec la question de Palestine et en faire une analyse concrète débouchant sur une action.

49. Les participants ont vivement remercié le Gouvernement et le peuple de Chypre d'avoir accueilli le Séminaire des Nations Unies et le Colloque d'ONG pour l'Asie sur la question de Palestine, et ils se sont félicités de la qualité des installations mises à leur disposition ainsi que de la chaleur de l'accueil qui leur a été réservé.

II

**RAPPORT SUR LE QUATRIEME COLLOQUE ONG DES NATIONS UNIES
POUR LA REGION ASIE SUR LA QUESTION DE PALESTINE**

Nicosie (Chypre)
20-24 janvier 1992

TABLE DES MATIERES

	<u>Paragraphe</u>	<u>Pages</u>
Introduction	50-53	32
A. Déclaration adoptée par le Quatrième Colloque ONG pour la région Asie sur la question de Palestine	54-70	32
B. Annexe à la Déclaration	71-76	37
C. Rapports sur les ateliers :		
1. <u>Femmes</u>	72-76	38
2. Médecins, agents de santé et services de santé	77-85	39
3. Etablissements d'enseignement et élèves	86-89	42
D. Comité de coordination d'Asie des ONG sur la question de Palestine	90	43

Introduction

50. Le quatrième Colloque ONG des Nations Unies pour la région Asie sur la question de Palestine s'est tenu conformément à la résolution 46/74B de l'Assemblée générale en date du 11 décembre 1991, sous les auspices du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien. Ce colloque a eu lieu du 20 au 24 janvier 1992 et a été en partie organisé conjointement avec le vingt-neuvième Séminaire des Nations Unies sur la question de Palestine (sixième Séminaire régional pour la région Asie) (voir Partie I ci-dessus).

51. Au total, 48 organisations non gouvernementales ont participé au colloque. Les autres participants au Séminaire et la délégation du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien ont eu le statut d'observateurs.

52. Après les exposés décrits dans la Partie I, qui étaient communs au Colloque et au Séminaire, trois ateliers portant spécifiquement sur les activités des ONG ont été organisés pour examiner la question suivante :

Renforcement des activités de solidarité menées par des organisations israéliennes et autres avec :

a) Les femmes palestiniennes :

Mme Zahira Kamal (Palestine)
Mme Hanna Knaz (Israël)

b) Les médecins, agents de santé et services de santé :

Dr. Ahmad Yaziji (Palestine)
Dr. Ruchama Marton (Israël)

c) Les établissements d'enseignement et les élèves :

M. Albert Aghazarian (Palestine)

53. Les ONG participant au Colloque ont adopté une Déclaration et élu un Comité de coordination asiatique pour les ONG sur la question de Palestine.

A. Déclaration adoptée par le quatrième Colloque pour la région Asie sur la question de Palestine

54. Nous, les organisations non gouvernementales rassemblées à l'occasion du Séminaire des Nations Unies et Colloque d'ONG pour la région de l'Asie sur la question de Palestine, représentant des millions de personnes concernées par une solution pacifique de cette question, estimons que la situation est devenue extrêmement critique à la suite de la guerre du Golfe. Nous soutenons sans réserve les droits inaliénables du peuple palestinien. Nous reconnaissons et appuyons la proclamation historique de l'Etat de Palestine

faite le 15 novembre 1988. Nous reconnaissons cette proclamation comme étant l'expression de la lutte continue du peuple palestinien héroïque, qui a culminé avec l'intifada. Nous affirmons inconditionnellement les droits du peuple palestinien à l'autodétermination, à un Etat et au retour, droits garantis par la Charte des Nations Unies et toutes les résolutions adoptées par l'ONU en la matière. Nous demandons à tous les gouvernements des pays de la région de l'Asie et du Pacifique qui ne l'ont pas encore fait de reconnaître l'Etat de Palestine en termes non équivoques et sans délai.

55. Nous sommes animés par le désir sincère d'instaurer une paix durable et juste au Moyen-Orient sur la base de la légitimité internationale conférée par toutes les résolutions de l'ONU sur la question et de la reconnaissance mutuelle du droit du peuple palestinien comme du peuple israélien de disposer d'eux-mêmes et de vivre côte à côte dans des Etats indépendants souverains.

56. Nous appelons l'attention sur le processus de paix engagé par le Conseil national palestinien (CNP), conformément à toutes des résolutions applicables de l'ONU. Nous prenons note avec satisfaction des résolutions du Conseil national palestinien demandant que toute conférence internationale de paix repose sur l'application de toutes les résolutions de l'ONU et sur la reconnaissance de l'organisation de libération de la Palestine en tant que seul représentant légitime du peuple palestinien. Nous appuyons sans réserve les objectifs de l'Organisation de libération de la Palestine dans le processus de paix, et prions donc instamment tous les gouvernements de faire de même.

Nous notons avec une vive inquiétude la politique suivie et systématique de violation des droits du peuple palestinien dans les territoires palestiniens occupés que mènent les autorités d'occupation israéliennes. Nous déplorons et dénonçons la poursuite de l'occupation par Israël de tous les territoires palestiniens et arabes, y compris Jérusalem-Est, les hauteurs du Golan et le sud du Liban, de même que les mesures brutales prises par Israël contre les Palestiniens, notamment sa politique actuelle qui vise à démembrer la Cisjordanie en limitant la circulation des personnes et des biens palestiniens transitant par la ville de Jérusalem. Nous condamnons les conditions de détention des Palestiniens dans les camps d'internement administratif et le recours à la torture et à la brutalité dans les interrogatoires de prisonniers palestiniens, notamment de femmes et d'enfants. Nous condamnons de plus la politique du Gouvernement israélien consistant à expulser systématiquement les Palestiniens de leur patrie, que nous considérons comme une violation flagrante de la quatrième Convention de Genève, et nous appuyons l'adoption de la résolution 726 (1992) du Conseil de sécurité de l'ONU, qui condamne vigoureusement la décision d'Israël de reprendre les expulsions de Palestiniens. Nous adressons donc un appel aux autorités israéliennes pour qu'elles permettent le retour de tous les déportés dans leur patrie.

57. Nous observons avec une grande préoccupation la colonisation illégale par Israël du territoire palestinien occupé. Nous exigeons l'arrêt immédiat de la construction et de l'expansion de toutes les colonies israéliennes en Palestine occupée, qui compromettent le processus de paix actuel.

58. Nous appelons l'attention sur le fait que l'immigration juive constitue un grave danger pour la survie des Palestiniens sur leur propre terre et fait obstacle à la solution du problème palestinien en raison des modifications démographiques qu'elle entraîne, et cela d'autant plus que les Palestiniens continuent de se voir dénier le droit au retour. Nous lançons un appel aux nouveaux immigrants en Israël et à tous les Israéliens pour qu'ils refusent de s'installer dans les territoires palestiniens occupés. Nous lançons aussi un appel à la communauté internationale pour qu'elle mobilise tous les moyens dont elle dispose afin d'assurer le retour des Palestiniens dans leur patrie et de contribuer ainsi aux efforts déployés en faveur d'un règlement juste de la question de Palestine.

60. Nous exhortons les Etats-Unis à reconnaître le droit du peuple palestinien à l'autodétermination comme ils l'ont fait dans le cas d'Israël. Nous les exhortons aussi à exercer des pressions sur Israël pour qu'il respecte toutes les résolutions pertinentes de l'ONU.

61. Nous sommes opposés à l'aide massive et inconditionnelle fournie à Israël par les Etats-Unis et d'autres Etats, car elle assure le maintien de l'occupation. Nous demandons à tous les gouvernements de poser comme condition à l'octroi de toute aide, tous prêts et toutes garanties à Israël, la cessation de l'installation de colonies israéliennes et de leur expansion dans les territoires palestiniens et arabes occupés, y compris Jérusalem-Est, les hauteurs du Golan et le sud du Liban. Nous invitons tous les gouvernements et le Conseil de sécurité de l'ONU à prendre des sanctions contre l'occupation israélienne.

62. Nous sommes unanimes à appuyer l'intifada et à y voir une lutte de libération nationale menée par le peuple palestinien pour l'instauration de l'Etat palestinien et l'exercice de ses droits inaliénables.

63. Nous condamnons les tentatives américaines et israéliennes pour écarter l'Organisation de libération de la Palestine, seul représentant légitime du peuple palestinien, des pourparlers de paix en cours. Nous demandons au Gouvernement des Etats-Unis de rétablir le dialogue avec l'OLP. Nous soutenons que les Palestiniens, comme tous les autres peuples, ont pleinement le droit de choisir leurs propres représentants politiques dans tout processus de paix. Nous demandons la participation directe de l'OLP et effective de l'ONU au processus de paix.

64. La question du statut de Jérusalem ne devrait pas être exclue des négociations et les résidents palestiniens de cette ville ne devraient pas être tenus à l'écart de celles qui sont actuellement en cours.

65. Nous estimons que l'Organisation des Nations Unies doit de toute urgence accorder une protection immédiate et durable aux Palestiniens vivant sous l'occupation, et que le Conseil de sécurité doit établir à Jérusalem-Est une autorité chargée de constater les violations des droits de l'homme contraires aux dispositions de la quatrième Convention de Genève. Nous demandons instamment au Conseil de sécurité de prendre toutes les mesures nécessaires pour faciliter l'exercice par les Palestiniens de leurs droits inaliénables. Nous demandons l'institution d'une force des Nations Unies chargée de

protéger la population palestinienne et de mettre un terme aux tentatives faites par Israël pour la déraciner et la détruire.

66. Nous constatons que les Palestiniens d'Israël font l'objet d'une politique de discrimination juridique et politique, et nous exigeons qu'Israël applique les principes de justice et d'égalité aux Palestiniens israéliens, conformément à leur statut de minorité nationale en Israël. Nous condamnons le maintien de la politique israélienne consistant à confisquer des terres et à démolir des maisons appartenant à des Palestiniens afin d'installer des immigrants en Israël.

67. Nous protestons avec la dernière vigueur contre les mesures prises par le Gouvernement israélien pour empêcher un des experts, M. Omar Abdel-Razeq de l'Université Al-Najah, de participer au présent Séminaire et Colloque.

68. Nous invitons toutes les ONG à établir des contacts avec leurs homologues en Palestine occupée, en particulier avec celles qui s'occupent des droits de l'homme, de la situation de la femme, de la santé, du travail, des enfants et de l'enseignement et à leur fournir leur aide. De plus, nous adressons un appel à toutes les ONG de la région de l'Asie pour qu'elles suivent l'évolution des relations entre des institutions gouvernementales et privées israéliennes. Nous invitons toutes les ONG à établir des contacts avec leurs homologues en Palestine occupée, en particulier avec celles qui s'occupent des droits de l'homme, de la situation de la femme, de la santé, du travail, des enfants et de l'enseignements, et à leur fournir leur aide. Nous adressons en outre un appel à toutes les ONG de la région de l'Asie pour qu'elles suivent l'évolution des relations entre des institutions gouvernementales et privées israéliennes. Nous invitons instamment les ONG à rendre publiques les relations en question et à prendre des mesures collectives à leur encontre, en organisant notamment des opérations de boycott de produits israéliens, quel que soit le pays exportateur ou intermédiaire.

69. Nous demandons à tous les pays de la région de l'Asie d'appuyer le rôle important que jouent les ONG en Asie en mobilisant l'opinion publique, et de fournir à ces organisations une assistance financière et autre, afin qu'elles puissent appuyer plus efficacement la lutte du peuple palestinien.

70. Nous remercions chaleureusement le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien d'avoir organisé le présent Séminaire des Nations Unies et Colloque d'ONG pour la région de l'Asie sur la question de Palestine. Nous apprécions beaucoup la présence de la délégation du Comité et les conseils qu'elle a fournis au cours de la réunion. Nous tenons à exprimer notre profonde reconnaissance à S.E.M. Boutros Boutros Ghali, Secrétaire général de l'ONU, pour le message qu'a lu M. Ronald I. Spiers, Secrétaire général adjoint aux affaires politiques et aux affaires de l'Assemblée générale ainsi qu'aux Services de secrétariat, dont la présence à notre réunion a été vivement appréciée. Nous remercions la Division des droits des Palestiniens et toutes les autres divisions du Secrétariat de l'ONU, notamment les interprètes, dont le concours nous a été si précieux dans nos délibérations. Nous remercions chaleureusement le Gouvernement chypriote d'avoir bien voulu nous accueillir et d'avoir mis à notre disposition d'excellents services. Nous adressons en particulier nos

remerciements au Président par intérim de la République de Chypre, S.E. M. Vassos Lyssarides, pour avoir bien voulu honorer notre réunion de sa présence. Nous remercions de même S.E. Mme Androulla Vassiliou, Première dame de la République de Chypre, pour son message des plus enrichissants. En outre, nous souhaitons exprimer notre reconnaissance à S.E.M. George Iacovou, Ministre des affaires étrangères de Chypre, pour avoir pris la parole à la séance d'ouverture de la réunion. Nous souhaitons aussi adresser nos remerciements à S.E. le Président Yasser Arafat pour son message.

B. Annexe à la Déclaration

71. Nous, organisations non gouvernementales soussignées d'Israël, participant au quatrième Séminaire des Nations Unies et Colloque d'ONG pour la région de l'Asie sur la question de Palestine, qui s'est tenu à Nicosie (Chypre) du 20 au 24 janvier 1992, reconnaissons le grand intérêt que présentaient les communications des participants aux tables rondes ainsi que les avis exprimés par d'autres participants, mais souhaitons néanmoins mettre en relief les points suivants au sujet du conflit israélo-palestinien :

1) Nous, Palestiniens qui vivons en Israël depuis 1948, représentons environ 750 000 personnes et sommes considérés comme citoyens israéliens en vertu de la loi. En fait, nous constituons une minorité nationale dans notre mère patrie depuis plusieurs générations et n'avons aucunement l'intention d'échanger cette patrie contre une autre.

2) Nous nous considérons comme faisant partie intégrante du peuple palestinien et comme indissociablement liés à la nation arabe. Nous participons donc à la lutte pour l'instauration de l'Etat palestinien en Cisjordanie et dans la bande de Gaza, avec Jérusalem-Est comme capitale. Nous menons notre combat dans un cadre légal et légitime avec les forces juives pour la paix et la démocratie (Peace and Democratic Jewish Forces).

3) Nous sommes, d'une part, au coeur du problème palestino-israélien et, d'autre part, au coeur du conflit arabo-israélien. Le processus de paix doit partir d'Israël et doit être concret, juste et démocratique. Il faudrait qu'Israël cesse d'appliquer ses politiques discriminatoires à l'encontre de ses citoyens palestiniens, qu'il mette fin aux expropriations de terres, aux démolitions de maisons et accède aux demandes de budgets et de plans municipaux visant à répondre aux besoins urgents des municipalités et des conseils de villages israélo-palestiniens, qu'il applique l'égalité des chances concernant l'emploi et les moyens d'existence et trouve des solutions humanitaires aux problèmes des Palestiniens israéliens qui sont des réfugiés en territoire israélien.

Les ONG suivantes ont signé l'annexe à la Déclaration :

L'Association des droits de l'homme
Les Amis des prisonniers en Israël
L'Association des amis des prisonniers et détenus
Le Mouvement El Nahda
L'Organisation démocratique arabe
Le Mouvement progressiste pour la paix
In Defense of Children under Occupation
Le Comité pour le dialogue israélo-palestinien
Le Conseil israélien pour la paix entre Israël et la Palestine
La Ligue de défense des terres arabes

Rapport sur les ateliers :

I. Promotion des actions de solidarité menées par les organisations israéliennes et autres avec les Palestiniennes

Mmes Soheer Mahmoud et Hanna Knaz

72. Il conviendrait de faire pression sur le Gouvernement israélien pour l'amener à respecter pleinement les principes du droit international, et en particulier à appliquer les dispositions juridiques internationales concernant les conflits armés et la situation des populations soumises à l'occupation, et qui prévoient la protection des femmes et des enfants, telles que la Convention de Genève de 1949 relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre.

73. Les mesures voulues devraient être prises pour empêcher les autorités d'occupation d'imposer des punitions collectives telles que des couvre-feux, l'interruption de l'approvisionnement en eau et en électricité, la démolition de maisons et la fermeture d'écoles, universités, hôpitaux et établissements socio-culturels, étant donné que cela cause le plus grand tort aux femmes et aux enfants.

74. Les femmes devraient être rendues mieux à même de mener des activités autonomes, d'améliorer leur situation sociale et de participer davantage à l'activité économique grâce au soutien des organisations gouvernementales, non gouvernementales et internationales à des programmes et activités de développement auxquels seraient associées les Palestiniennes.

75. Une assistance devrait être apportée aux Palestiniennes pour les aider à créer des centres féminins qui s'occupent du bien-être des enfants et assurent l'enseignement et la formation professionnelle nécessaires à l'exécution de projet productifs.

76. Il conviendrait de donner aux Palestiniennes la possibilité de suivre des séminaires et des cours de formation sur des questions concernant l'égalité des droits, ainsi que la participation et les décisions politiques.

Rapport sur les ateliers :

II. Promotion des actions de solidarité avec les médecins
et agents de santé palestiniens menées par
des organisations israéliennes et autres

Dr. Ahmad Yaziji

77. Il s'agit essentiellement de créer un hôpital général dans la bande de Gaza, ce qui constitue un besoin urgent du fait de la grande pénurie de soins de santé et d'infrastructure matérielle, et également à cause de la détérioration de l'état de santé des populations de Gaza et de la bande de Gaza. Par rapport aux régions voisines, nous constatons que la situation laisse à désirer et que nous ne pouvons répondre aux besoins croissants de soins de santé.

78. Il s'agit d'assurer un minimum de services de santé dans la bande de Gaza, et c'est pour cette raison que nous réitérons notre proposition antérieure concernant la création d'un hôpital général. Les raisons en sont les suivantes :

a) Facteurs sanitaires et médicaux :

- i) Ces dernières années, le nombre d'hôpitaux est resté inchangé, c'est-à-dire inférieur à celui de l'époque antérieure à l'occupation. Il en va de même pour le nombre de lits d'hôpitaux, bien que la population ait très fortement augmenté;
- ii) Le nombre de médecins et d'infirmiers est très élevé par rapport aux pays du Golfe ou à l'Egypte, et cet atout devrait être utilisé pour améliorer les soins médicaux;
- iii) De nombreux patients sont transférés dans des hôpitaux israéliens, de telle sorte qu'un nouvel hôpital réduirait les contraintes physiques et matérielles imposées aux patients (une quinzaine de patients sont transférés au CT en Israël, pour un coût de 700 dollars par patient);
- iv) Les services devraient être gérés par l'administration publique;
- v) Dans la bande de Gaza, un grand nombre de soins de santé spécialisés ne sont pas assurés, par exemple la neurochirurgie et la médecine interne, malgré les grandes compétences des Palestiniens qui ont mis en place l'infrastructure de santé dans le Golfe; de nombreuses familles sont empêchées de retourner chez elles;

- vi) L'UNRWA doit transférer ses patients dans des hôpitaux privés; la création d'un hôpital général permettrait d'assurer davantage de services aux réfugiés;
- vii) Les deux écoles d'infirmières de Gaza constitueraient d'importantes sources de main-d'oeuvre qualifiée pour le nouvel hôpital;
- b)
 - i) La majorité de la population de Gaza est âgée de moins de 15 ans, ce qui signifie que les besoins médicaux augmenteront très fortement au cours des prochaines années, à mesure que les jeunes se marieront;
 - ii) Les conditions de vie des réfugiés rendent nécessaires des soins de santé plus complets;
 - iii) La population vit dans une situation économique précaire du fait de sa densité et d'un taux de chômage élevé;
 - iv) Un nouvel hôpital permettrait de réduire les coûts que doivent supporter les patients transférés en Israël;
 - v) De nouveaux emplois seraient créés pour des infirmières et des médecins;

c) Le facteur politique : nous devons commencer à reconstruire l'infrastructure détruite par l'occupation, et nous y parviendrons avec votre soutien et vos ressources.

Dr. Ruchama Marton

79. Le Dr. Marton a remercié les participants et le Président de l'avoir invitée et d'être à l'origine du succès de la Conférence. Selon elle, le niveau de la médecine dans les territoires occupés correspond à celui d'Israël en 1950. Il est impossible de traiter un grand nombre de maladies telles que le cancer, d'effectuer des opérations, etc.

80. L'Union générale des médecins palestiniens d'Israël est convaincue que la population des territoires occupés a le droit de créer en toute liberté ses propres établissements de santé. L'occupation est la seule cause de la situation difficile qui règne dans la bande de Gaza. L'association représentée par l'Union générale des médecins israéliens et palestiniens a été fondée en 1981 et rassemble des médecins israéliens et palestiniens qui ont mené des activités dans les domaines de l'information, de l'éducation et de la médecine en Cisjordanie et dans la bande de Gaza. Les membres de l'Union ont distribué des médicaments aux patients dans les villages et les camps dépourvus de médecins et de dispensaires. L'Union a publié des douzaines de rapports sur la situation médicale dans les zones occupées. En 1990, elle a soigné 62 civils et prisonniers, et davantage encore en 1991.

81. Les visites et le traitement des prisonniers sont extrêmement difficiles à organiser, dans la mesure où ils nécessitent l'autorisation des militaires. L'Union a également aidé à obtenir la libération de certains prisonniers.

82. L'Union a fait la preuve par d'autres moyens du soin qu'elle prend des Palestiniens, par exemple en manifestant contre la fermeture de dispensaires, etc.

83. Le Dr. Marton a déclaré qu'elle était sur le point de créer un fonds pour le traitement des enfants dont les familles n'ont pas les moyens de payer des interventions, telles qu'une opération du coeur ou une rééducation. L'Union a effectué une étude sur la rééducation dans les territoires occupés, mais les autorités occupantes s'en sont désintéressées.

84. Pour conclure, le Dr. Marton a déclaré qu'elle souhaitait faire part aux participants d'une pensée toujours présente à son esprit, à savoir qu'il y a des gens - tels que le Dr. Ahmad al-Yaziji - qui paient cher leur participation, ce qui fait que la solidarité n'est pas égale.

M. Ibrahim al-Hafi

85. Si l'on considère les différents aspects des souffrances du peuple palestinien, on constate à quel point le problème est complexe et difficile à résoudre. Cela ne signifie pas pour autant qu'il ne faille pas commencer à résoudre certains aspects de ce problème dans l'espoir de parvenir ultérieurement à une solution complète. Le mouvement des travailleurs a souffert plus que d'autres de l'occupation. Nous demandons instamment aux organisations non gouvernementales de faire pression sur le gouvernement israélien et d'appuyer le processus de paix.

- Le taux de chômage dans les territoires occupés atteint 40 %.
- Avec leur carte d'identité verte, les travailleurs palestiniens ne peuvent entrer en Israël.
- Les permis de travail délivrés par le Gouverneur militaire constituent une forme de discrimination parmi beaucoup d'autres à l'encontre des travailleurs et du mouvement syndical.
- De nombreux cadres du mouvement syndical ont été arrêtés et emprisonnés dans le camp Ansar 3.
- Il est très difficile de créer des projets productifs.
- Les projets productifs sont soumis à des impôts exorbitants.
- Les syndicats sont persécutés ou bien voient leurs activités interdites.

Rapport sur les ateliers :

II. Promotion des actions de solidarité menées par
des organisations israéliennes et autres
avec les étudiants palestiniens

Mr. Albert Aghazarian

86. L'éducation fait partie intégrante du développement humain. Les êtres humains ne devraient pas être privés du droit à l'éducation. Selon M. Aghazarian, l'Université Birzeit a été fermée 14 fois par les autorités israéliennes pour des raisons de sécurité. Jusqu'à maintenant, six universités et 12 collèges palestiniens comptant 22 000 étudiants ont été fermés.

87. Certains des collèges des environs sont ouverts depuis 1989, et l'Université Al Najah ouvre ses portes sur une base mensuelle.

88. Les autorités ont également perturbé les classes et les activités éducatives en dehors des campus universitaires. L'utilisation par les autorités israéliennes d'expressions telles que « cellules d'éducation illégales » donne une bonne idée de leur hostilité à l'égard de l'éducation des Palestiniens. Nous savons également que des dirigeants étudiants ont été expulsés et que d'autres risquent de l'être.

89. Les participants à l'atelier ont décidé de protester vigoureusement et de condamner l'attitude du Gouvernement israélien qui a empêché un enseignant de l'Université Al Najah, M. Omar Razeq, de participer à ce Séminaire et Colloque pour la région Asie.

D. Comité de coordination des ONG d'Asie
sur la question de Palestine

90. Les participants au Colloque ont élu le Comité de coordination des ONG d'Asie sur la question de Palestine jusqu'au prochain Colloque d'ONG pour la région Asie. M. Zafar Bakhtawari a été élu Président du Comité, qui comprend les organisations suivantes :

1. COMITE ASIATIQUE DE SOLIDARITE AVEC LE PEUPLE ARABE

H. No 20 Street 25 F-8-2
Islamabad, Pakistan

2. UMNO YOUTH MALAYSIA

75-2 Jalan Thambapillay
Brickfields
50470 Kuala Lumpur, Malaisie

3. SOCIETE INDO-ARABE

4 Akbar Road
New Delhi 110011, Inde

4. PALESTINE HUMAN RIGHTS CAMPAIGN IN NEW ZEALAND

P.O. Box 29-168
Christchurch, Nouvelle-Zélande

5. INSTITUTION NATIONALE DE SERVICES SOCIAUX ET
DE FORMATION PROFESSIONNELLE

P.O. Box 135-621
Beyrouth, Liban

6. INSTITUT CHINOIS D'ETUDES INTERNATIONALES

Beijing, Chine
Fax : 086-1-550961

7. UNION DES DIPLOMES DE L'UNIVERSITE DE HEBRON

Amman Branch
P.O. Box 2347
Amman, Jordanie

8. COMITE DE SOLIDARITE AVEC LE PEUPLE ARABE

Akamas Street 8
Nicosie, Chypre

Trois autres sièges seront affectés ultérieurement au Comité de coordination des ONG d'Asie.

Annexe 1

MOTION DE REMERCIEMENTS

Les participants au Séminaire des Nations Unies et au Colloque ONG sur la question de Palestine qui ont eu lieu du 20 au 24 janvier 1992 à Nicosie (République de Chypre) expriment leur profonde gratitude au Gouvernement et au peuple chypriotes pour avoir très généreusement accueilli ces réunions et se félicitent de leur organisation remarquable qui a grandement contribué à leur succès. Les participants tiennent également à remercier sincèrement M. George Iacovou, Ministre des affaires étrangères de la République de Chypre de sa déclaration dans laquelle il a exprimé son soutien plein et entier à la cause palestinienne ainsi qu'à notre Séminaire et à notre Colloque ONG. Les participants remercient également M. Tasos Panayides, Secrétaire permanent au Ministère des affaires étrangères de la contribution qu'il a apportée au Séminaire et au Colloque ONG. Les participants ont été honorés d'entendre l'allocution prononcée par Mme Androula Vasilíou, épouse du Président de la République de Chypre. Ils saisissent cette occasion pour remercier sincèrement le Gouvernement et le peuple chypriotes d'avoir constamment soutenu l'exercice par le peuple palestinien de ses droits inaliénables et d'avoir contribué activement à faire avancer la cause de la paix et de la justice au Moyen-Orient sur la base de la Charte et des résolutions de l'Organisation des Nations Unies.

Annexe II

LISTE DES PARTICIPANTS

Experts

M. Radwan ABU-AYYASH (Palestinien)
M. Albert AGHAZARIAN (Palestinien)
M. Muhammad AMERAH (Jordanie)
M. Moshe AMIRAV (Israël)
M. Don BETZ (Etats-Unis)
Mme Yael DAYAN (Israël)
M. Omran EL-SHAFIE (Egypte)
M. Muhammad HALLAJ (Palestinien)
M. HE Yafei (Chine)
Dr. Vassos LYSSARIDES (Chypre)
M. Ian S. LUSTICK (Etats-Unis)
M. Ron MACINTYRE (Nouvelle-Zélande)
M. Hashim MAHAMEED (Israël)
M. Mattityahu PELED (Israël)
M. A.H. RIZAVI (Inde)
M. Yezid SAYIGH (Palestinien)
M. Ryoji TATEYAMA (Japon)
M. Ahmad YASIRI (Palestinien)

Conseillers techniques

M. Albert AGHAZARIAN (Palestinien)
Mme Hanna KNAZ (Israël)
Mme Soheer MAHMOUD (Palestinien)
Dr. Ruchama MARTON (Israël)
M. Ahmad YAZIRI (Palestinien)
M. Ahmad YASIRI (Palestinien)

**Délégation du Comité pour l'exercice
des droits inaliénables du peuple palestinien**

S.E. M. Kéba Birane Cissé
Représentant permanent du Sénégal
auprès de l'Organisation
des Nations Unies, New York
Président du Comité

Président du Séminaire

S.E. M. Victor Camilleri
Représentant permanent de Malte
auprès de l'Organisation
des Nations Unies, New York
Rapporteur du Comité

**Vice-Président, Rapporteur
du Séminaire**

S.E. M. Andreas Mavrommatis
Représentant permanent de Chypre
auprès de l'Organisation
des Nations Unies, New York

Vice-Président du Séminaire

M. Dinesh Kumar Jain
Conseiller
Mission permanente de l'Inde
auprès de l'Organisation
des Nations Unies, New York

Dr. M. Nasser Al-Kidwa
Observateur permanent pour la Palestine
auprès de l'Organisation
des Nations Unies, New York

Représentant du Secrétaire général des Nations Unies

M. Ronald I. Spiers
Secrétaire général adjoint aux affaires
politiques et aux affaires de
l'Assemblée et au Secrétariat
Organisation des Nations Unies, New York

Gouvernements

Brésil

M. Garo M. H. Keheyan
Consul

Bulgarie

M. Tsvetko I. Stamenov
Premier Secrétaire

République de Corée

M. Ki Chull HO
Conseiller
(Ambassade de Corée
auprès des Emirats arabes unis)

Chypre

S.E. M. Tasos Panayides
Secrétaire permanent
S.E. M. Elias Ipsarides
Chef de délégation
Mme Athena Mavronicola
Conseillère
M. James Droushiotis
Secrétaire
M. Charlie Panayides
Attaché
Mme Frances-Galatia Williams
Attachée
M. Panayiotis Kyriakou
Attaché
Mme Maria Symeou
Attachée de presse et
responsable de l'information
M. George Papakiriaccou
Attaché de presse et
responsable de l'information

Cuba

S.E.M. Jorge R. Grillo
Ambassadeur

Egypte	S.E. M. Nasr M. Mahdy Ambassadeur M. Taher Osman Dinana Ministre plénipotentiaire M. Nihad Mohamed Kamal Premier Secrétaire
Espagne	M. Jorge de Lucas y Cadenas Chef de mission par intérim (Ambassade en Syrie et à Chypre)
Grèce	S.E. M. Paul Apostolides Ambassadeur M. Demetrios Anninos Premier Secrétaire M. S. Theotharopoulos Conseiller Mme Anna Corka Secrétaire
Hongrie	S.E. M. Imre Uranovicz Ambassadeur
Inde	S.E. M. G. Parthasarathy Haut-Commissaire
Iran	M. Mohtadi Mahmud Chargé d'affaires M. Sabahi Farhad Attaché M. Masoud Kazami Troisième Secrétaire
Italie	M. Cipriano Sebastiano
Jamahiriya libyenne arabe	M. Ali A. Hamed Alshghair Chargé d'affaires M. Mostafa Khalifa M. Filali Mostafa Conseiller
Mexique	M. Evangelos Philippou Représentant
Fédération de Russie	S.E. M. Boris G. Zenkov Ambassadeur M. Boris G. Uronov Conseiller M. Igor E. Karavaev Exécutif officiel
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Richard Potter Attaché de presse

Syrie	Haut-Commissaire britannique M. Abdul Fattah Ammourah Chargé d'affaires (Ambassade au Liban)
République fédérale tchèque et slovaque	S.E. M. Emil Keblusek Ambassadeur Dr. Jaroslav Roman Premier Secrétaire
Tunisie	M. Mohamed Ali Ben Abdallah Chargé d'affaires (Ambassade au Liban)
Yémen	Dr. Abdul Ghani Thabet Ahmed Gubran Ministre conseiller et Premier Secrétaire général par intérim Comité yéménite pour la paix et la solidarité M. Shafeh Omar Ali Président par intérim du Comité yéménite pour la paix et la solidarité
Yougoslavie	S.E. M. Petar Boskovic Ambassadeur

Institutions spécialisées et organismes des Nations Unies

Organisation mondiale de la santé (OMS)	Dr. P. Pradier, Médecin Division des opérations de secours d'urgence Dr. Robert Cook Directeur de la Division santé
Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA)	M. Douglas Ross Chef de Cabinet adjoint
Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (UNHCR)	Mme Dolores Lissan Chargée de mission à Chypre M. T. Ouanes Conseiller juridique senior Mme Lana Sheikh El Ard Chargée de programmes adjoint

Programme des Nations Unies pour
le développement (PNUD)

M. Jan Swietering
Représentant résident

Organisations intergouvernementales

Organisation de la Conférence islamique

S.E. M. Nabil Maarouf
Secrétaire général adjoint

**Autres organisations ayant reçu une invitation permanente
à participer aux sessions et aux travaux de l'Assemblée
en tant qu'observateurs et ayant des bureaux
permanents au siège**

Palestine

M. Samir Abu Ghazala
Représentant
M. Malath M. Abdo
Conseiller
M. Fayez Younes
Premier Secrétaire
M. M. Fawzi Suleïman
Premier Secrétaire
M. Raslan Merie
Attaché
M. Ghazi Zumurad
M. Khaled Al-Nahas
M. Saleh Zakout
M. Samih Khader
M. Rami Abdul Magid

Organisations non gouvernementales

ONG participantes

**AFRO ASIAN PEOPLE'S SOLIDARITY
ORGANIZATION (AAPSO)**

Mourad Ghaleb

AKEL PARTY

V. Zannettou

AL NAHDA MOVEMENT

Masarwa Abdul-Aziz
Uwayda El A'bid

AL QUDS	Suleiman Fayoumi
ALTERNATIVE	Dalia Beker
ARAB RESOURCE COLLECTIVE (ARC)	Layla Jarrar Ghanem Bibi
ASIAN COMMITTEE FOR SOLIDARITY WITH THE ARAB PEOPLE	Zafar Bakhtawari
ASSOCIATION NAJDEH	Leila Zakharia Souheil El Natour Raif Hussein
ASSOCIATION OF ANTIFASCISTS AND VICTIMS OF NAZISM IN ISRAEL	Hans Lebrecht
BEIT HANINA DEVELOPMENT ASSOCIATION	Ziad Darwish Amira Gazawi Mariam Darwish Wadi Kabaja Elias Khoury
BISAN PRESS AND PUBLICATION INSTITUTE	Mohammed Sulaiman Talad Abdalla
BIRZEIT UNIVERSITY	Albert Aghazarian
COMITE POUR LE DIALOGUE ISRAELO- PALESTINIEN, Baqa el Garbiah	Muhammed Wattad
CYPRUS COMMITTEE OF SOLIDARITY WITH ARAB PEOPLE (EPAAL)	Evagorou D. Christofinis
CYPRUS PALESTINE ACTIVE SOLIDARITY	Elli Mozora E. Sarridou C. Valanidou Argiro Toumazou Sophy Papadopoulou Marios Tembriotis Doros Michael

CYPRUS PEACE COUNCIL	K. Kyprionou M. Olympios Vera Polycarpou
CYPRUS RED CROSS SOCIETY	C.M. Ionnides
DEMOCRATIC ARAB ORGANIZATION	Fahid Ali Hussein Mahmod Dasuki Mohammed Abu Gosh Edress Sammy
GENERAL FEDERATION OF TRADE UNION IN THE WEST BANK, CHAPTER TULKARM	M.O. Muhammad Amara I.S. Mustafa Al-Hafi
GENERAL UNION OF PALESTINE STUDENTS	Sameer Sbaihar Magid S. Hassan Ibrahim Khrasky
GENERAL UNION OF PALESTINE WOMEN	Mayso Abdo Nihayat Mohamad
HEALTH SERVICES COUNCIL	Anis Al Qaq
HUMAN RIGHTS ASSOCIATION	Salim Waqim Walid Fahoum
IN DEFENSE OF CHILDREN UNDER OCCUPATION - Care and Learning -	Mer-Khamis Arna
INDO ARAB SOCIETY	A. H. Rizvi
MALAYSIA-PALESTINE SOLIDARITY AND FRIENDSHIP ASSOCIATION	Syed Farid Alatas N. D. Haji Mohamad
MIDDLE EAST CENTER OF STRATEGIC AND ECONOMIC STUDIES	Mohammad Reza Barnakl
MIDDLE EAST COUNCIL OF CHURCHES	Salpy Eskidjian Aynedjian Harry BV Hagopian

MOUVEMENT DES ETUDIANTS POUR
LES NATIONS UNIES (ISMUN)

Theodoulos Charalambides

NADI AL TIFL AL FALASTINI IN ISRAEL

Kees M. Hasen
Khatib Rafea

NATIONAL INSTITUTION FOR SOCIAL
CARE AND VOCATIONAL TRAINING

Kassem Aina
Yacoub Kh. Amash

PALESTINE HUMAN RIGHTS CAMPAIGN
IN NEW ZEALAND

Ron Mac Intyre

PALESTINE RED CRESCENT SOCIETY

Jamal Saleh
Awad Khalil
Moen El Said

PALESTINE RESEARCH CENTER

Sabri Jiryis
Maha Bustami
Mahmoud R. El-Khatib
Rabhi Al Madhon
Abdallah Salah
Abdallah Hani

PRISONERS FRIENDS ASSOCIATION
IN ISRAEL

Bader Ibrahim

PROGRESSIVE MOVEMENT FOR PEACE

Taha Wasil

UNION OF CHARITABLE SOCIETIES
IN HEBRON AREA

Alamleh Mod
Abed-Rabu Al-Amleh
Abo Khalae Haron

UNION OF CYPRUS JOURNALISTS

Andreas Kansauris

UMNO YOUTH MALAYSIA

Sen. Mohamed Nazri
Bin Abdul Aziz
Haji Mustapha Yaakub
N.D. Haji Mohamad

UNITES NATIONS ASSOCIATION OF CYPRUS

Elizabeth Katsourides
Secrétaire général
Knomis Christos

UNITED NATIONS ASSOCIATION
OF EGYPT

Omran El-Shafet
Vice-Président

UNIVERSITY GRADUATES UNION OF HEBRON

Tamimi Mahir
Aziz Ismaiel Amro

ONG ayant le statut d'observateur

GAZA COMMUNITY MENTAL HEALTH

Eyad El Sarraj

GENERAL UNION OF FARMERS

Salim M. Atyea
Mahmoud Lafi

GENERAL UNION OF PALESTINE TEACHERS

Mohamed Qaddoura

PALESTINE ASSOCIATION FOR HUMAN
RIGHTS

Khalil Al Zaben

WYNDAN PEACE INITIATIVES

Dr. Eileen R. Borris

Comités de coordination des ONG
sur la question de Palestine

COMITE DE COORDINATION
DES ONG D'AFRIQUE SUR
LA QUESTION DE PALESTINE

Mourad Ghaleb
Président

COMITE DE COORDINATION DES ONG D'ASIE
SUR LA QUESTION DE PALESTINE

Syed Ali Alattas
Président

COMITE INTERNATIONAL DE COORDINATION
DES ONG SUR LA QUESTION DE PALESTINE

Don Betz
Président
Kathy Bergen

COMITE DES ONG PALESTINIENNES

Rev. Ibrahim Ayad,
Président
Marai Abderahman,
Secrétaire général

COMITE DES ONG LOCALES (CISJORDANIE
ET BANDE DE GAZA)

Radwan Abu-Ayyash

MEDIAS

AL MOUFIK AL ARABI

Ahmed Ali Bagadi

AUSTRALIAN BROADCASTING CORP.

Anthony Hill

ABC NEWS INTERNATIONAL

John K. Cooley
Tassoula Hadjgeorgiu
David Mills

AGENCE FRANCE PRESSE

Laurence Chabert
Amal El Khouri
Alil Tabbara
Maher El Chemeitelli
Safaa Kanj

AL-MALAF

Samir Gerles

ARAB MEDIA CENTRE	Dr. Ramzi Khouri
ASAHI SHIMBUN	Yukimaga Okamoto
ASSOCIATED PRESS	Alex M. Efthymoulos Mona Ziade
BBC RADIO	Gerald Butt
BISAN PRESS	Feisal Kankuti
<u>CYPRUS MAIL</u>	Andy Georgiov Paul Theodoulou Katy Turner
CYPRUS NEWS AGENCY	Myria Antoniadoy Andreas Hadjikriakos Maria Myles George Penintaex
<u>CYPRUS WEEKLY</u>	Bouli Hadjioannou
<u>DAGBLADET</u> NEWSPAPER	Yan-Erik Smilden
DANISH TELEVISION NEWS	Palle Rasmussen
<u>THE ECONOMIST</u>	Godfrey Jansen
FALESTENE AL-THAWRA	Abdel Khaled El-Hemdi Tawfik Abozanona
FLT	Eva Boss
IBAL	Hani Habeeb
INDEPENDENT INSTITUTE FOR PALESTINIAN STUDIES	Samir S. Sarras

IRAQ NEWS AGENCY

Ahmed Suleiman

THE IRISH TIMES - DUBLIN

Michael Jansen

JYLLANDS-POSTEN

Kristian Nystrom Madsen

MIDDLE EAST ECONOMIC SURVEY

Walid Khadduri

MIDDLE EAST NEWSLETTER

Moghnie Ali

O LOGOS BROADCASTING COMPANY

Stylianos Maophytoy

PALESTINE - PRESS

Al Madhan Raseni

PALESTINE CHRONICLE

Sameeh Shubaib

PISSAN PRESS

Houssein Hegari

POLITIA NEWSPAPER

Georgialou Georgulla

PRESS AND INFORMATION OFFICE

George Hadjipaulou
Kyriakides Takis Dinos

ANAYIOTIDES

Phydias Moysseos

RADIO ASTRA

Aristides Vikatos
Christothos Christothou
Lyssiotis Tereza

RHEINISCHER MERKER

Klaus Jonas

RUSSIAN INFORMATION AGENCY NOVOSTI

Boris Lipovdi

SAWT AL WATAN

Naim Naser

SHAUN FILASTINYAH

Kasem M. Khaled

SHARQ PRESS LTD

Faris Glubb

SYRIAN NEWS AGENCY

Mouzzad Al Mala

INDEPENDENT

Eero Takkinen

TASS

Victor Doroshenko

THE TIMES OF LONDON

Theodoulou Nicholas Michael

XINUA NEWS AGENCY

Cheng Dechang

* * * * *